

GUIDE - GESTION & OPÉRATION

ÉCOCENTRE

Adapté au contexte des Premières Nations
au Québec



Version générale 2023



IDDPNQL
INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES
PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

GUIDE DE GESTION ET D'OPÉRATION D'UN ÉCOCENTRE ADAPTÉ AU CONTEXTE DES PREMIÈRES NATIONS AU QUÉBEC

Informations générales

Titre du document

Guide de gestion et d'opération d'un écocentre adapté au contexte des Premières Nations au Québec

Version Générale

Janvier 2023

Le présent document, intitulé «Guide de gestion et d'opération d'un écocentre adapté au contexte des Premières Nations au Québec» a été préparé par l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL). Le contenu de cette publication peut être reproduit en tout ou en partie et par quelques moyens que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

Il est seulement demandé :

- de reproduire le texte ou le matériel avec exactitude ;
- d'indiquer le titre complet du texte ou du matériel reproduit ;
- de citer le texte ou le matériel reproduit de la façon suivante : «Guide de gestion et d'opération d'un écocentre adapté au contexte des premières nations au québec, version générale, IDDPNQL, 2023».

Présentation du document

Le guide de gestion et d'opération d'un écocentre est produit à l'intention des Premières Nations afin de soutenir la gestion efficace et sécuritaire de leur installation. Il aborde d'abord la définition d'un écocentre, son utilité ainsi que son cadre réglementaire. Ses modalités de fonctionnement (matières acceptées, infrastructures, heures d'ouverture, récupération des matières, etc.) sont ensuite détaillées avant de décrire les instructions et conseils d'opération. Les consignes et les procédures en santé et la sécurité sont aussi présentées en fin de document, suivi de la formation nécessaire aux préposés. Plusieurs outils et documents pratiques sont disponibles en annexe et peuvent être imprimés pour leur utilisation sur le site de l'écocentre.

Ce document est une version générale et doit être adapté localement aux modalités de gestion de l'écocentre de chaque communauté. Les encadrés et les entêtes de tableaux **orange** sont à adapter et remplir par les gestionnaires ou coordonnateurs(trices) de l'écocentre. Les photos peuvent aussi être remplacées par celles de l'écocentre de la communauté et d'autres peuvent y être ajoutées. Une version Word modifiable est disponible sur demande auprès de l'équipe de gestion des matières résiduelles de l'IDDPNQL. N'hésitez pas à demander son appui pour vous accompagner dans l'adaptation de ce document.

Présentation de l'IDDPNQL

Fondé en 2000, l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador a pour mandat principal de soutenir les 43 communautés des Premières Nations au Québec et au Labrador dans l'application de la Stratégie de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador et de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels elles sont confrontées.

L'IDDPNQL appuie les communautés dans leurs activités de protection et de mise en valeur des territoires, de développement social, de viabilité économique et de reconnaissance des droits des Premières Nations et apporte son expertise à l'APNQL lorsque des enjeux communs doivent être traités.

L'IDDPNQL est principalement actif dans les domaines suivants :

- Centre d'expertise en consultation;
- Centre d'expertise sur les ententes sur les répercussions et les avantages;
- Changements climatiques et énergie renouvelable;
- Conservation;
- Gestion des matières résiduelles;
- Mines et restauration de sites;
- Planification stratégique et planification communautaire globale.

Table des matières

LEXIQUE	7
1. Introduction	10
1.1. Qu'est-ce qu'un écocentre ?.....	10
1.2. Pourquoi avons-nous besoin d'un écocentre ?.....	11
1.3. Les impacts environnementaux	11
1.4. Le cadre réglementaire	13
1.4.1. Fédéral	13
1.4.2. Provincial	13
2. Fonctionnement général	15
2.1. Heures d'ouverture.....	15
2.1.1. Établir les heures d'ouverture.....	15
2.2. Infrastructures	16
2.3. Matières acceptées.....	17
2.3.1. Récupération, valorisation ou élimination	17
2.3.2. Réemploi.....	18
2.4. Résidus domestiques dangereux (RDD) et matières dangereuses utilisées au travail	19
2.4.1. Les résidus domestiques dangereux (RDD).....	19
2.4.2. Les matières dangereuses utilisées en milieu de travail	20
2.4.3. Transport des matières dangereuses.....	23
2.5. Récupération des matières	25
2.5.1. Les produits encadrés par la responsabilité élargie des producteurs (REP).....	25
2.5.2. Les pneus hors d'usage	26
3. Opération de l'écocentre	27
3.1. Accueil des visiteurs.....	27
3.1.1. Évaluation des volumes	28
3.2. Réception, tri et entreposage des matières.....	29
3.2.1. Matériaux secs	29
3.2.2. Résidus domestiques dangereux (RDD)	30
3.2.3. Objets destinés au réemploi	36

3.3.	Transport des matières.....	37
3.3.1.	Préparation au transport	37
3.4.	Gestion du site	38
3.4.1.	Circulation.....	38
3.4.2.	Entretien	38
3.5.	Suivi des visites, des matières et des coûts.....	39
3.5.1.	Présentation de l’outil de suivi.....	39
3.6.	Tâches générales des préposés	42
4.	Santé et sécurité	44
4.1.	Équipements.....	44
4.1.1.	Équipements de protection individuelle	44
4.1.2.	Équipements de sécurité	44
4.2.	Signalisation.....	45
4.3.	Plan d’intervention d’urgence	46
4.4.	Accidents de travail ou d’un visiteur	46
4.5.	Consignes de sécurité	47
4.6.	Blessure ou intoxication.....	48
4.6.1.	Voies de contamination	48
4.7.	Gestion des produits inflammables	50
4.7.1.	Inflammabilité des produits	50
4.7.2.	Déversement.....	50
5.	Formation	51
	Annexe 1 – Gestion des résidus domestiques dangereux (RDD)	52
	Résidus domestiques dangereux encadrés par la REP	52
	Autres résidus domestiques dangereux.....	58
	Annexe 2 – Gestion des pneus.....	61
	Annexe 3 – Entreprises de traitement de matières dangereuses	62
	Annexe 4 – Classes de transport des matières dangereuses	63
	Annexe 5 – Test d’identification des RDD	64
	Annexe 6 – Tri des résidus domestiques dangereux.....	66
	Annexe 7 – Fournisseurs de services pour la récupération des matières	88

Annexe 8 – Aide-mémoire au tri des RDD.....	90
Piles et batteries	90
Lampes au mercure	92
Produits inorganiques	94
Annexe 9 – Compatibilité des catégories de RDD	100
Annexe 10 – Aide-mémoire des tâches pour les préposés de l'écocentre	102
Annexe 11 – Grille d'inspection : Trousse de premiers soins.....	106
Annexe 12 – Plan d'intervention d'urgence.....	108
Annexe 13 – Rapport d'incident	115

LEXIQUE¹

3RV-E : Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination

Biodégradable : Substance ou produit susceptible d'être intégralement décomposé par des organismes vivants.

Centre de tri : Entreprise effectuant le tri de matières résiduelles, notamment les matières recyclables et les résidus de construction, rénovation et démolition, en vue de leur recyclage ou leur valorisation.

Collecte sélective : Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou ressourcerie) ou de porte-à-porte.

Compost : Produit solide mature issu du compostage des résidus organiques. Le compost est un produit stable, riche en composés humiques, qui sert principalement d'amendement pour les sols. Il a généralement l'apparence d'un terreau riche en humus et est peu odorant.

CRD : Construction, rénovation, démolition

Déchets ultime² : Déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage ni par valorisation énergétique. À ce titre, ils sont réglementairement les seuls à pouvoir être enfouis dans un centre de stockage des déchets.

Dépôt sauvage : Lieu où sont déposées, à l'encontre des règlements, diverses matières.

Encombrant : Objets qui, en raison de leur grande taille, ne peuvent être éliminés avec les ordures ménagères (électroménagers, meubles, etc.).

Enfouissement : Opération qui consiste à compacter les déchets par couches de 2 à 3 mètres de hauteur, puis à les recouvrir d'au moins 15 centimètres de terre.

Écocentre : Lieu public aménagé pour le dépôt de matières recyclables, de résidus encombrants, de résidus domestiques dangereux (RDD), de matériaux de construction, de rénovation ou de démolition (CRD), de matières organiques (feuilles mortes, branches, etc.) et d'objets récupérables, dans le but d'en encourager le réemploi et le recyclage.

Écoresponsable : Personne physique ou morale, comportement ou activité qui tiennent compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

Élimination : Traitement final ou combinaison de traitements finals servant à transformer les déchets en matières inoffensives pour l'environnement.

¹ Recyc-Québec, 2021. Lexique. Page consultée le 25 août 2021. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/haut-de-page/lexique>.

² Portail Québec, 2021. Thésaurus de l'activité gouvernementale. Page consultée le 25 août 2021. <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=3714>.

Gaz à effet de serre : Gaz présents dans l'atmosphère et qui contribuent à retenir la chaleur près de la surface terrestre. Les GES sont formés essentiellement de vapeur d'eau, de gaz carbonique (CO₂), de méthane (CH₄) généré notamment par l'enfouissement des matières organiques, d'oxyde nitreux (N₂O) provenant entre autres de la combustion de la biomasse, et d'ozone (O₃).

GES : Gaz à effet de serre

GMR : Gestion des matières résiduelles

ICI : Industries, commerces, institutions

ISÉ : Information, sensibilisation, éducation

LET : Lieu d'enfouissement technique

Lixiviat (eau de lixiviation) : Liquide résiduel produit par l'infiltration d'eau ou d'autres liquides à travers une masse de matières lors de leur entreposage ou à l'une ou l'autre des étapes de traitement.

Matière organique : Fraction de matière vivante (matière végétale, matière animale ou microorganismes) pouvant se décomposer sous l'action de microorganismes.

Matière recyclable : Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.

Matière résiduelle : Tout résidu de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le possesseur destine à l'abandon.

PGMR : Plan de gestion des matières résiduelles

Pneu hors d'usage : Il s'agit de pneus endommagés qui ne peuvent plus être réutilisés ou rechapés, ou de pneus comportant des défauts de fabrication. Les pneus hors d'usage peuvent être recyclés en produits finis caoutchoutés (tapis de dynamitage, d'étable, asphalte caoutchouté, etc.) ou en d'autres sous-produits (noir de carbone, huiles, etc.). Ils peuvent également être dirigés vers la valorisation énergétique (cimenteries, centrales d'énergie, etc.). Il importe de faire la distinction entre un pneu hors d'usage et un pneu usé, ce dernier pouvant encore être réutilisé ou réchappé.

Poste de transbordement : Lieu où l'on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

Putrescible : Qui peut pourrir et se décomposer.

Récupérateur / conditionneur : Entreprise effectuant la collecte, l'entreposage ou le conditionnement (déchiquetage, mise en ballots, broyage, etc.) de matières résiduelles, en vue de leur recyclage ou leur valorisation.

Recyclage : Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière récupérée en remplacement d'une matière vierge. Le compostage et la biométhanisation sont aussi considérés comme des procédés de recyclage.

REP : Responsabilité élargie des producteurs. Principe et démarche qui étendent les obligations des producteurs à l'égard des produits qu'ils fabriquent ou mettent en marché jusqu'à la fin du cycle de vie de ces derniers. Ainsi, le producteur a la responsabilité d'assurer la récupération et la valorisation de ses produits en fin de vie grâce à un système de récupération qu'il met lui-même en place ou grâce à une association qui le fait pour ses membres.

Résidu alimentaire : Matière organique résiduelle végétale ou animale issue de la préparation et de la consommation d'aliments (pelures, restes de table, cœurs de pommes, etc.), générée par les citoyens à la maison ou au travail ou dans les secteurs institutionnel et commercial (restaurants, hôtels, établissements d'enseignement, de santé, etc.).

Valorisation : Terme générique qui englobe l'ensemble des techniques qui permettent le réemploi, la récupération ou le recyclage de matières résiduelles, dans le but de les détourner de l'élimination.

1. Introduction

1.1. Qu'est-ce qu'un écocentre ?

L'écocentre est un lieu de dépôt communautaire temporaire de matières résiduelles. Il offre un endroit pour se débarrasser de certains produits, matières et matériaux qui n'ont pas leur place dans la collecte en porte-à-porte des déchets ou du recyclage résidentiel. Ces matières sont triées et ensuite acheminées vers des centres où elles sont récupérées, valorisées ou disposées de façon sécuritaire et responsable pour l'environnement. Certains écocentres ont aussi des aménagements pour collecter et redistribuer des matières en bon état pour qu'elles soient réemployées.

Son objectif premier est de détourner le plus possible de matières des sites d'enfouissement en priorisant le réemploi, la récupération et la valorisation des matières avant leur élimination. Il est tiré du principe des 3RV-E (figure 1).

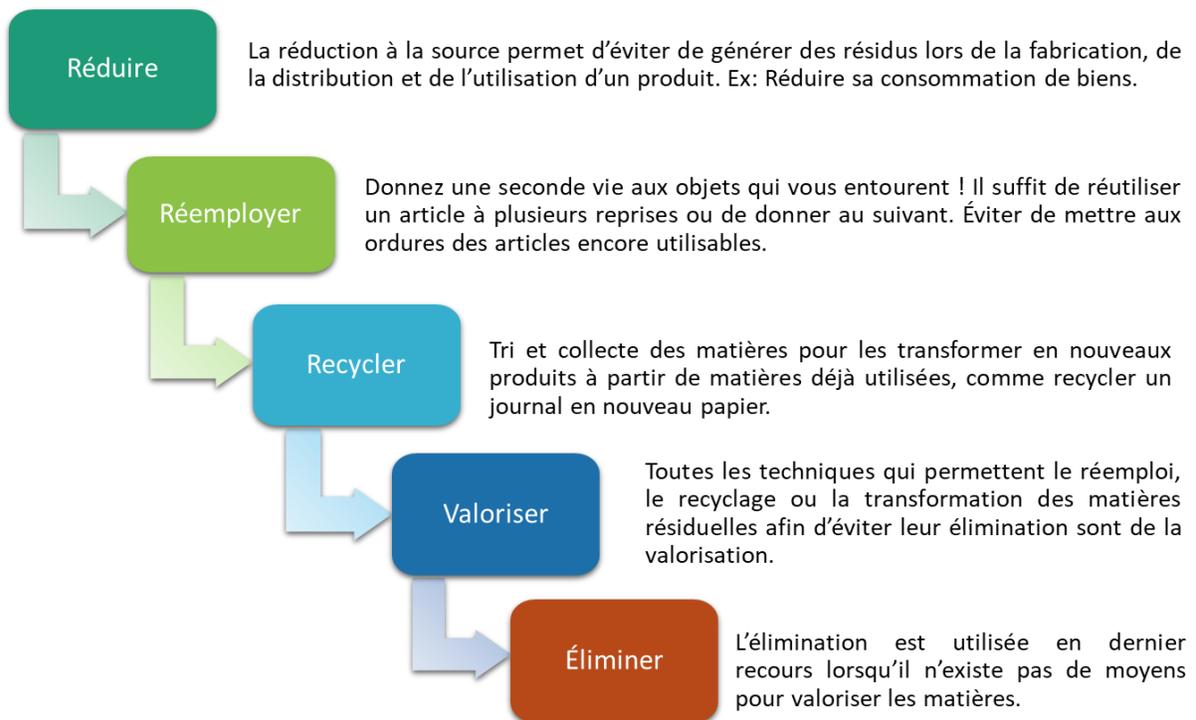


Figure 1: Logique hiérarchique des 3RV-E

1.2 Pourquoi avons-nous besoin d'un écocentre ?

Rôle important pour le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières

La gestion des matières résiduelles s'est beaucoup développée durant les dernières décennies. Le temps des grands dépotoirs où toutes les matières en fin de vie aboutissaient est terminé. De nos jours, d'autres options sont disponibles pour détourner ces matières de l'enfouissement. Les impacts environnementaux ainsi que les coûts de construction et de gestion de ces sites d'enfouissement ont contribué à la prise de conscience sur la question des matières résiduelles.

Le système de gestion des matières résiduelles actuel est basé sur le principe des 3RV-E (Figure 1). C'est-à-dire qu'en premier lieu, il faut réduire à la source, puis réemployer, recycler ou valoriser les matières avant de les envoyer à l'élimination par incinération (les brûler) ou enfouissement. À cet effet, l'implantation d'une collecte en porte-à-porte des matières recyclables ou des matières compostables contribue à de meilleures pratiques.

Cependant, certaines matières peuvent être recyclées ou valorisées, mais n'ont pas leur place dans le bac de recyclage ou dans le bac à déchets. Selon le principe des 3RV-E, les écocentres peuvent accepter beaucoup de ces matières et c'est pourquoi ils sont devenus un maillon important dans la chaîne de gestion des matières résiduelles. Ainsi, les matières n'ayant pas leur place dans les déchets ou dans le recyclage peuvent désormais être apportées dans les écocentres.

Elles y sont ensuite ramassées par des récupérateurs spécialisés pour être transformées en d'autres produits ou disposées adéquatement. Le but d'une saine gestion des matières résiduelles est que seuls les déchets ultimes soient éliminés et que les matières recyclables et putrescibles soient réutilisées, recyclées ou valorisées. Un déchet ultime, ou final, est une matière qui ne peut pas être recyclée, réutilisée ou valorisée (ex : couches, sacs de chips).

1.3. Les impacts environnementaux

Préservation des ressources naturelles

Par le recyclage des matières, les écocentres permettent de fournir une partie des ressources nécessaires à la fabrication de produits et de couper dans l'extraction et la transformation de nouvelles ressources. Par exemple, cela permet de fondre le métal et de le réutiliser au lieu d'ouvrir de nouvelles mines (fer, cuivre, etc.).

Amélioration de la propreté dans la communauté

Les écocentres offrent un endroit pour disposer des objets qui ne sont pas acceptés dans les collectes de déchets et du recyclage, ce qui évite de les retrouver dans les bois ou autour de la communauté.

Augmentation de la durée de vie du site d'enfouissement

Lorsque les matières sont recyclées ou valorisées, cela diminue la quantité de déchets acheminés à l'enfouissement et prolonge leur durée de vie.

Réduction de la pollution et de la contamination de l'air, des sols et de l'eau

La valorisation et l'élimination sécuritaire des matières à l'écocentre, particulièrement les résidus toxiques et dangereux (propane, batteries, huiles, ampoules au mercure, etc.), permet de réduire les risques de contamination de l'air, des sols et de l'eau. Cette contamination peut causer de graves problèmes tant pour la santé humaine que pour celle de la faune et de la flore utilisées pour les activités traditionnelles des Premières Nations (chasse, pêche, cueillette).

À l'enfouissement, les contaminants se retrouvent dans le lixiviat, le liquide produit par l'eau qui coule au travers des déchets. Ce liquide peut ensuite contaminer le sol et les cours d'eau s'il n'est pas bien capté et traité (figure 2). À l'incinération, le brûlage des matières résiduelles dans un incinérateur crée des fumées chaudes qui sortent des cheminées et qui doivent respecter une certaine limite de contaminants. Même si les fumées sont traitées, elles sont une source de pollution. De plus, les cendres et les mâchefers (tout ce qui ne brûle pas) doivent être traités ou enfouis, ce qui nous ramène aux impacts de l'enfouissement.



Figure 2: Contamination environnementale des sols et de l'eau et de l'air par les déchets

1.4. Le cadre réglementaire

1.4.1. Fédéral

Les compétences fédérales relatives à la gestion des déchets se limitent principalement à l'exportation et à l'importation des déchets dangereux, à la gestion des déchets nucléaires et des substances toxiques. Un seul règlement inclut à la fois la gestion de matières résiduelles et les Premières Nations au niveau fédéral : le *Règlement sur la destruction des déchets dans les réserves indiennes*³, découlant de la *Loi sur les Indiens*⁴. L'encadrement du transport des matières dangereuses est aussi géré au niveau fédéral. Les activités des écocentres ne sont pas régies par ce palier de gouvernement, mis à part pour le transport des matières dangereuses. Ainsi, le transport des résidus domestiques dangereux et leur entreposage sont concernés par ce règlement, tant sur réserve que hors réserve.

1.4.2. Provincial

Au niveau provincial, c'est la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et ses règlements qui encadrent majoritairement la gestion des matières résiduelles. Le principal document de planification est la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (PQGMR). Ce document cible des enjeux de GMR tels que :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec ;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

La Politique donne également quatre orientations :

- Prévenir ou réduire la production de matières résiduelles;
- Promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles ;
- Réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination ;

³ Gouvernement du Canada, 2021. Règlement sur la destruction des déchets dans les réserves indiennes. Page consultée le 25 août 2021. https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.,_ch._960/page-1.html.

⁴ Kachanova V., 2014. Les écocentres québécois : portrait et recommandations pour le réseau de deuxième génération. Page consultée le 25 août 2021. https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/7249/cufe_Kachanova_V_essai461.pdf?sequence=1.

- Obliger les producteurs à prendre en considération les effets de leurs produits sur l'environnement et les coûts associés à la récupération, à la valorisation et à l'élimination de ces produits.

En résumé, la gestion des matières résiduelles relève principalement du palier provincial alors que le contexte législatif des communautés des Premières Nations relève majoritairement du palier fédéral. Ces aspects réglementaires impliquent donc quelques zones grises en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles en territoire de réserve. En effet, les communautés autochtones au Québec sont normalement assujetties à la LQE, mais les territoires de réserves, quant à eux, sont assujettis aux lois fédérales. Par exemple, la construction et l'opération d'un écocentre ne sont pas présentement assujetties à l'obtention d'un certificat d'autorisation selon l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE, art. 22)⁵. Toutefois, les parties prenantes gagneraient à adhérer à la réglementation québécoise, car elle favorise des infrastructures de qualité, des pratiques uniformisées et acceptables pour l'environnement, notamment en ce qui a trait aux opérations d'un écocentre.

⁵ MELCC, 2021. Demande de certificat d'autorisation ou Demande d'autorisation pour un projet industriel. Page consultée le 25 août 2021. <http://www.environnement.gouv.qc.ca/Industriel/demande/index.htm>.

2. Fonctionnement général

2.1. Heures d'ouverture

Les heures d'ouverture de l'écocentre sont présentées dans l'encadré (à compléter).

HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE	
ÉTÉ	HIVER
DIMANCHE	DIMANCHE
LUNDI	LUNDI
MARDI	MARDI
MERCREDI	MERCREDI
JEUDI	JEUDI
VENDREDI	VENDREDI
SAMEDI	SAMEDI

2.1.1. Établir les heures d'ouverture

Les heures d'ouverture jouent un rôle important sur la fréquentation de l'écocentre par les visiteurs. Pour maximiser son utilisation et rentabiliser le travail des préposés, il est important de bien connaître les besoins et les habitudes des membres de la communauté, des commerces et des institutions. Voici deux pistes de solutions pour établir des heures d'ouverture adaptées à votre communauté.

- Si l'écocentre est déjà en marche, utiliser l'outil de suivi pour analyser les heures et les jours qui ont le plus et le moins de visites. Bien rempli, l'outil comptabilise automatiquement ces informations (voir section 3.5).
- Consulter les membres, commerces et institutions sur leurs besoins en termes d'horaire à l'aide de conversations directes ou de sondages.

Les questions suivantes peuvent aussi être posées :

- Devrait-il être ouvert à temps plein ou à temps partiel?
- Devrait-il avoir un horaire différent selon les saisons?
- De combien d'employés avons-nous besoin pour répondre aux visiteurs?

De manière générale, l'achalandage se concentrera à des moments particuliers et en comptabilisant les visites, il sera possible de modifier ou d'ajuster les heures et périodes d'ouverture en fonction des besoins de la clientèle. Par exemple, le printemps et l'automne sont généralement des périodes plus achalandées, et il est souvent nécessaire d'offrir une plage horaire de soir ou de fin de semaine afin d'accommoder les travailleurs.

2.2. Infrastructures

Le site est aménagé de manière à ce que les matières amenées par le visiteur soient déposées dans la bonne filière de traitement ou de valorisation. L'aménagement peut aussi évoluer au fil du temps. La figure ci-dessus présente les infrastructures habituelles d'un écocentre. L'écocentre comprend des secteurs pour les catégories de matières suivantes (à adapter) :

SECTEURS DE MATIÈRES

- ❖ Pneus
- ❖ Appareils réfrigérants
- ❖ Encombrants
- ❖ Bois
- ❖ Métal
- ❖ Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- ❖ Résidus domestiques dangereux
- ❖ Réemploi

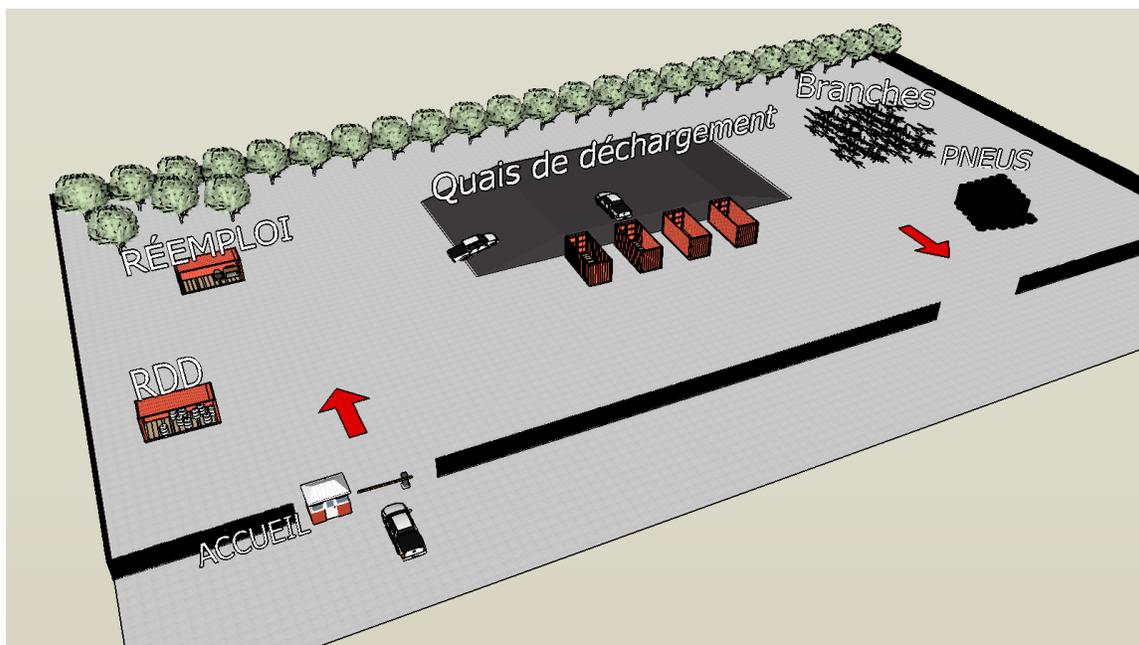


Figure 3: Plan d'un écocentre type

2.3. Matières acceptées

2.3.1. Récupération, valorisation ou élimination

Les matières acceptées à l'écocentre pour la récupération, la valorisation ou l'élimination sont les suivantes (à adapter). Les types de pneus, de résidus domestiques dangereux et d'appareils réfrigérants acceptés sont spécifiés aux annexes 1 et 2 en fonction de leur programme de récupération. Ces programmes sont présentés à la section 2.5 Récupération des matières.

MATIÈRES ACCEPTÉES POUR LA RÉCUPÉRATION, VALORISATION OU ÉLIMINATION

- ❖ ENCOMBRANTS (meubles, électroménagers, etc.)
- ❖ APPAREILS RÉFRIGÉRANTS (réfrigérateurs, climatiseurs, congélateurs, etc.)
- ❖ RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) :
 - Bois : peint, traité, réutilisable ou provenant de palettes
 - Matériaux secs : Vitres et fenêtres cassées, revêtement extérieur, laine isolante, ciment, etc.
- ❖ MÉTAUX (acier, fer, etc.)
- ❖ PNEUS sans jantes
- ❖ RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) :
 - Peintures, teintures, vernis, aérosols
 - Produits chimiques (pesticides, acide, colle, diluant, nettoyant, solvant, etc.)
 - Lampes au mercure (fluocompactes, néons, etc.)
 - Huiles et filtres usagés et contenants
 - Piles et batteries
 - Bonbonnes de propane
 - Produits électroniques (TV, imprimantes, cellulaires, ordinateurs, etc.)

2.3.2. Réemploi

Permettre le dépôt et la collecte d'objets pour le réemploi est un bon moyen pour détourner des matières de l'enfouissement en plus de fournir gratuitement ou à peu de frais des objets dont les membres de la communauté ont besoin.

Les matières acceptées pour le réemploi peuvent grandement varier d'un écocentre à l'autre en fonction de leur installation. Si un service de réparation est offert, des objets brisés peuvent être récupérés. Autrement, ils devraient être : en bon état, propres, non troués et réutilisables par d'autres personnes. Les catégories de matières suivantes peuvent être amenées au réemploi (à adapter).

MATIÈRES ACCEPTÉES POUR LE RÉEMPLOI

- ❖ Meubles
- ❖ Appareils électroménagers
- ❖ Fournitures de maison
- ❖ Jouets / Vélos
- ❖ Vêtements
- ❖ Appareils électroniques
- ❖ Matériaux de construction

2.3.2.1. Autres options de réemploi

Si les visiteurs désirent avoir des informations sur les autres options pour récupérer ou obtenir des objets usagés, il est possible de les référer à quelques organismes de votre région qui sont en mesure de récupérer divers objets, meubles, jouets, articles de maison et vêtements. Les petites annonces sont aussi un bon endroit pour donner, vendre ou trouver de l'usagé.

AUTRES OPTIONS DE RÉEMPLOI

- ❖ Service d'entraide familiale (spécifier)
- ❖ Magasins seconde main (spécifier)
- ❖ Les petites annonces locales (spécifier)
- ❖ Petites annonces en ligne : [Petites annonces gratuites Kijiji](#), [LesPAC.com](#), [eBay](#)
- ❖ [Facebook](#): Publiez une annonce sur votre mur ou dans les groupes de petites annonces.

2.4. Résidus domestiques dangereux (RDD) et matières dangereuses utilisées au travail

Les matières dangereuses sont présentes partout, à la maison comme au travail. Ces substances doivent être traitées avec soin et triées avec rigueur afin de limiter les dangers pour la santé et l'environnement. Selon leur utilisation, elles sont encadrées et identifiées différemment. Les matières dangereuses utilisées en milieu de travail sont identifiées par le SIMDUT alors que les produits utilisés à la maison sont identifiés par Santé Canada.

L'écocentre est conçu pour récupérer les résidus domestiques dangereux, soit des produits utilisés à la maison. Cependant, il se pourrait que des membres y apportent des matières dangereuses utilisées en milieu de travail. Les préposés doivent donc être capables de reconnaître ces matières et de comprendre les deux types d'identification pour bien les gérer.

2.4.1. Les résidus domestiques dangereux (RDD)

Les produits domestiques dangereux sont des substances corrosives, inflammables, explosives et toxiques utilisées à la maison. Plusieurs RDD, mais pas tous, peuvent être identifiés par l'un ou plusieurs des quatre symboles de Santé Canada suivant :

Tableau 1: Symboles RDD de Santé Canada

Symboles	Signification
	Corrosif : Ce produit brûle la peau, les yeux, ou s'il est avalé, la gorge et l'estomac.
	Explosif : Ce contenant peut exploser s'il est chauffé ou percé. Les éclats de métal ou de verre peuvent causer de graves accidents surtout aux yeux.
	Inflammable : Ce produit ou les vapeurs qu'il dégage prendront feu s'il est placé près d'une source de chaleur, des flammes ou des étincelles. Un chiffon imbibé de ce produit peut aussi prendre feu tout seul.
	Poison : Si le produit est avalé, léché ou parfois touché ou inhalé, il peut provoquer des malaises ou la mort.

De manière générale, il y a 6 grandes catégories de RDD. Ils sont présentés plus en détail à l'annexe 1.

- Les peintures, vernis et laques
- Les huiles, filtres et contenants
- Les RDD organiques (ex. aérosols, solvants)
- Les RDD inorganiques (les produits chimiques : acides, basiques, toxiques, comburants. Ex. produits ménagers, pesticides)
- Les piles et batteries
- Les lampes au mercure (néons, fluorescents et fluocompacts)
- Les produits électroniques

2.4.2. Les matières dangereuses utilisées en milieu de travail

Les matières dangereuses utilisées en milieu de travail sont des produits qui ne sont pas vendus au public, mais seulement aux entreprises, commerces, institutions, etc. Les écocentres ne sont généralement pas faits pour collecter ces produits, en raison de leur format ou de leur nature particulière (produits non courants). Attention, plusieurs récupérateurs ne voudront pas les collecter ou le feront avec frais.

Avant d'accepter ces produits à l'écocentre :

1. Encouragez les visiteurs à se départir de leurs produits via leur fournisseur, qui sauront les traiter adéquatement.

Si l'option 1 n'est pas possible,

2. Validez que vous pourrez vous en départir, puisque l'écocentre n'est pas un lieu de stockage à long terme.
 - 2.1. Pour les écocentres faisant affaire avec Laurentide Re/souces pour récupérer leurs RDD, ceux-ci les acceptent avec les mêmes frais que les RDD ne faisant pas partie de la REP. Les trier selon le type de produit comme pour les RDD.
 - 2.2. Pour de grandes quantités, vous pouvez faire appel à d'autres entreprises spécialisées (voir annexe 3).

Ces produits sont encadrés par le *Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail* (SIMDUT). Ce système a un ensemble d'éléments standardisés à l'échelle internationale (Système général harmonisé) comprenant :

- La classification des produits par des symboles de mise en garde
- L'étiquette des produits
- La fiche de données de sécurité des produits

L'étiquette apparaît directement sur le contenant, tandis que la fiche est généralement accessible sur internet et offre un complément d'information. La formation SIMDUT est obligatoire pour les

préposés de l'écocentre. Elle présente l'ensemble des informations sur ce système. Les symboles et un exemple d'étiquette sont présentés ci-dessous.

	Bombe explosant (pour les dangers d'explosion ou de réactivité)		Flamme (pour les dangers d'incendie)		Flamme sur un cercle (pour les matières comburantes)
	Bouteille à gaz (pour les gaz sous pression)		Corrosion (peut être corrosif pour les métaux ainsi que la peau ou les yeux)		Tête de mort sur deux tibias (peut être toxique ou mortel après une courte exposition à de petites quantités)
	Danger pour la santé (peut avoir ou est présumé avoir de graves effets sur la santé)		Point d'exclamation (peut entraîner des effets moins sévères sur la santé ou couche d'ozone*)		Environnement* (peut être nocif pour le milieu aquatique)
	Matières infectieuses présentant un danger biologique (pour les organismes ou les toxines susceptibles de causer des maladies chez l'humain ou chez l'animal)				

* Le SGH établit également un groupe de dangers pour l'environnement. Ce groupe et les classes qu'il englobe n'ont pas été adoptés dans le SIMDUT 2015. Cependant, les différentes classes liées à l'environnement peuvent figurer sur les étiquettes et les fiches de données de sécurité (FDS). Le SIMDUT 2015 permet de fournir des renseignements concernant les dangers pour l'environnement.

Figure 4: Symboles SIMDUT 2015

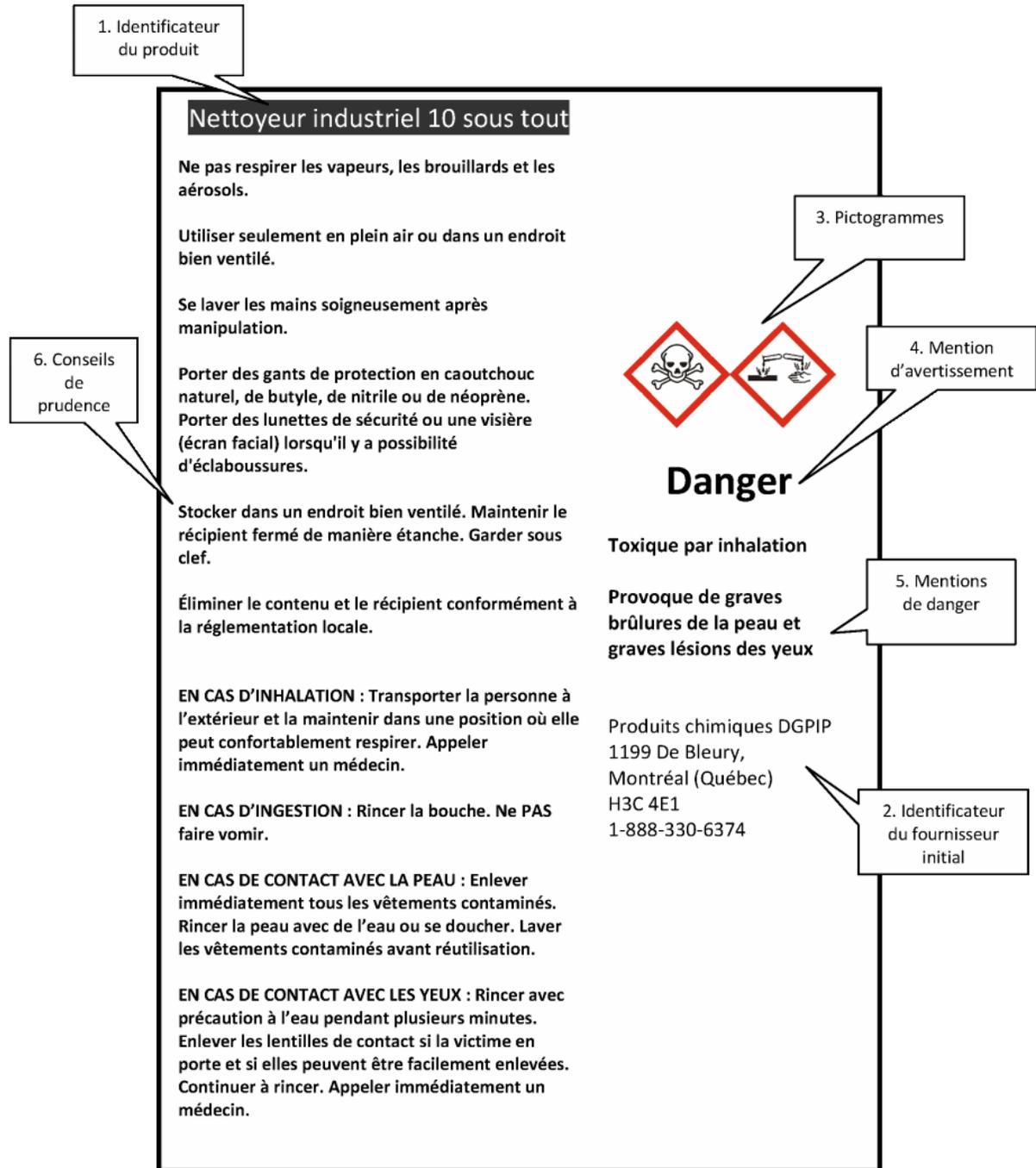


Figure 5: Étiquette SIMDUT 2015

2.4.3. Transport des matières dangereuses

Un règlement contrôle le transport des matières dangereuses. Transport Canada est chargé de superviser cette réglementation visant la sécurité publique. Celle-ci assure entre autres que les intervenants d'urgence aient l'information nécessaire en cas d'accident ou de déversement.

Tous les contenants de matières dangereuses doivent être identifiés avec des classes de transport. C'est la responsabilité des préposés d'apposer les étiquettes sur les barils. La figure 6 est un exemple d'identification fait par les préposés. Le transporteur va aussi identifier la provenance de ce baril avec une étiquette au nom de votre écocentre (figure 7).



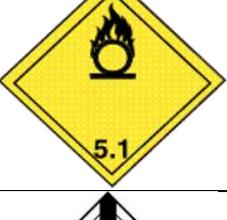
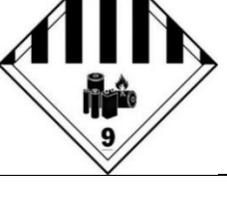
Figure 6: Identification d'un baril RDD inorganique toxique



Figure 7: Identification de provenance d'un baril RDD inorganique

Seuls les barils de RDD inorganiques et de piles auront besoin de se faire poser une étiquette. Les autres contenants pour les RDD organiques par exemple (SOGHU et Écopeinture) sont déjà étiquetés par les fournisseurs des bacs. Le tableau suivant présente les étiquettes à poser en fonction du type de RDD. Se référer à l'annexe 4 pour consulter l'ensemble des classes de transport des matières dangereuses et leurs pictogrammes.

Tableau 2: Étiquettes à poser par les préposés sur les barils RDD

Baril RDD	Étiquette du type de RDD	Étiquette de la classe de transport
Acides	<p>ACIDES</p> <p>UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, NSA</p>	 <p>8</p>
Bases	<p>BASES</p> <p>UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, NSA</p>	 <p>8</p>
Toxiques	<p>TOXIQUES</p> <p>UN 3287 LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, NSA</p>	 <p>6</p>
Oxyant	<p>OXYDANT</p> <p>UN 1479 SOLIDE COMBURANT NSA</p>	 <p>5.1</p>
Piles	<p>Piles au lithium destinées au recyclage</p> <p><small>certificat d'équivalence Appel à Recycler: SU 11601</small></p>	 <p>9</p>

2.5. Récupération des matières

Une fois les matières collectées à l'écocentre, elles doivent être acheminées vers des centres de traitement. Elles y seront recyclées, valorisées ou disposées sécuritairement. Pour certaines, il est de la responsabilité de l'écocentre de trouver un endroit où les acheminer. Il faut créer des ententes avec des recycleurs de la région. C'est le cas par exemple du bois, du métal, des CRD et des encombrants.

Pour d'autres, leur traitement est réglementé et des organismes désignés qui s'occupent du transport et du traitement de ces matières. C'est le cas de certains résidus domestiques dangereux, dont les produits électroniques, les appareils réfrigérants, les piles, les peintures et les ampoules, ainsi que les pneus. Il existe 6 programmes de récupération au Québec pour différents types de produits. Cinq d'entre eux sont encadrés par le règlement sur la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les programmes sont présentés aux sections suivantes.

Un tableau (à remplir) de la liste des fournisseurs de services transportant ou récupérant les matières et leurs coordonnées est fourni à l'annexe 7.

2.5.1. Les produits encadrés par la responsabilité élargie des producteurs (REP)

Ces produits sont encadrés par le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (LQE.- Q2, r.40.1). La responsabilité élargie des producteurs (REP) assure que les entreprises qui mettent en marché un produit visé et par la réglementation doivent assumer les coûts de gestion de leurs produits en fin de vie, par exemple, en offrant gratuitement la récupération de ces produits. La REP vise les six catégories de produits suivantes :

Tableau 3: Produits sous la Responsabilité élargie des producteurs

	<p>Programme : ARPE-Québec</p> <p>Organisme responsable : ARPE-Québec</p> <p>Produits : Ordinateurs, écrans, téléviseurs, téléphones, imprimantes, télécopieurs, caméras, appareils audio et vidéo, etc.</p>
	<p>Programme : Recycfluo</p> <p>Fournisseur de services : Laurentide Re/sources (ou autre)</p> <p>Produits : Tubes fluorescents, lampes fluocompactes, autres types de lampes contenant du mercure.</p>

	<p>Programme : Écopeinture</p> <p>Fournisseur de services : Laurentide Re/sources</p> <p>Produit : Peintures, teintures, vernis, apprêts, laques et enduits protecteurs au latex, alkyde ou émail, tous leurs contenants.</p>
	<p>Programme : Appel à recycler</p> <p>Fournisseur de services : Laurentide Re/sources (ou autre)</p> <p>Produits : Piles rechargeables, piles non rechargeables.</p>
	<p>Programme : SOGHU</p> <p>Fournisseur de services : Laurentide Re/sources (ou autre)</p> <p>Produits : Huiles, leurs contenants et filtres, antigels, liquides de refroidissement, contenants de nettoyeurs à freins.</p>
	<p>Programme : GORECYCLE</p> <p>Organisme responsable : Groupe Coderr</p> <p>Produits : Appareil contenant des halocarbures : Réfrigérateurs, congélateurs, refroidisseurs d'eau, airs conditionnés, humidificateurs, déshumidificateurs.</p>

Produits acceptés

Pour chaque catégorie de produits, des produits spécifiques sont visés par les programmes. Pour ceux qui ne sont pas visés, ils sont souvent acceptés quand même dans les contenants de collecte, mais avec des frais. Certains ne sont aussi tout simplement pas acceptés. L'ensemble de ces détails est spécifié dans les ententes conclues avec chaque organisme. Elles comprennent aussi des exigences pour l'entreposage et le tri des matières. Un tableau résumé des produits acceptés et des exigences est présenté à l'annexe 1. Il est cependant très important de consulter les ententes pour avoir toutes les informations détaillées. Il pourrait aussi y avoir des différences entre ces informations et celles de votre entente.

2.5.2. Les pneus hors d'usage

Les pneus ont un programme de récupération géré par Recyc-Québec. Il s'agit du *Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage 2021-2026*. Depuis 1999, des frais de 3\$ sont chargés à l'achat de chaque pneu neuf afin de financer la récupération des pneus gratuitement lorsqu'ils sont en fin de vie. Contrairement à la REP où les entreprises paient la récupération, ici ce sont les consommateurs. L'écocentre n'a donc pas à payer de frais pour se départir des pneus visés par le programme. Les types de pneus acceptés par le programme figurent à l'annexe 2.

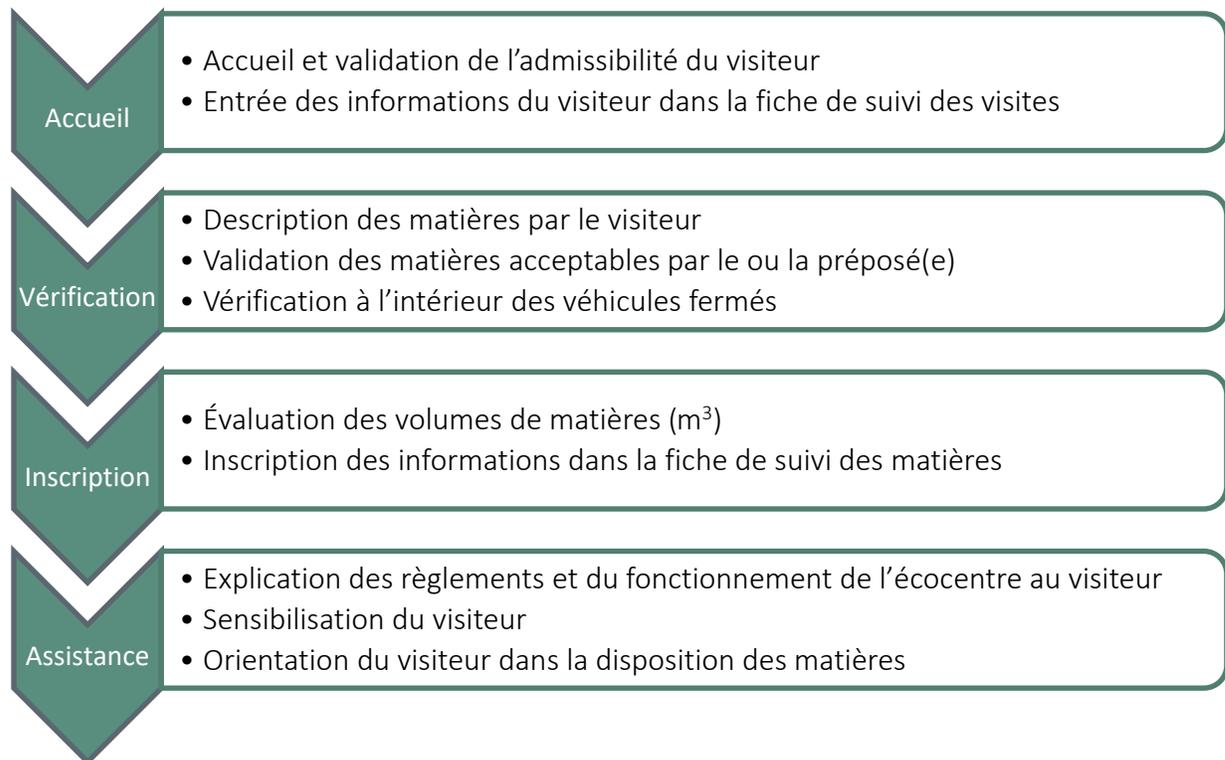
3. Opération de l'écocentre

3.1. Accueil des visiteurs

L'accueil du visiteur se fait lors des heures d'ouverture indiquées à la section 2.1. Les préposés doivent être présents sur le site pendant les heures d'ouverture de l'écocentre. Chaque visiteur doit obligatoirement s'arrêter à la barrière ou au bâtiment d'accueil (figure 8) afin de s'inscrire et de faire évaluer la nature et le volume des matières apportées à l'écocentre (Tableau 4). Ces données doivent être inscrites dans l'outil de suivi afin de connaître les matières les plus fréquentes ainsi que les volumes entrants et sortants de l'écocentre (section 3.5). La procédure d'accueil se déroule généralement avec les 4 étapes suivantes.



Figure 8: Guérite d'accueil, écocentre de Pessamit



3.1.1. Évaluation des volumes

L'évaluation des volumes de matières apportées par les visiteurs de l'écocentre peut être facilitée par les chartes suivantes :

- Un coffre d'automobile compacte = 0.4m^3
- Une sécheuse = 1m^3
- Une boîte de pick-up de 6 pieds avec chargement de 3 pieds de haut = 2m^3
- Minifourgonnette = 3.5m^3

Le tableau suivant donne le volume équivalent aux dimensions d'un chargement, par exemple une remorque ou une boîte de pick-up.

Tableau 4: Charte d'estimation des volumes d'un chargement

4' x 6'		4' x 8'		4' x 10' ou 5' x 8'	
Hauteur (pied)	Volume (m ³)	Hauteur (pied)	Volume (m ³)	Hauteur (pied)	Volume (m ³)
1	0,7	1	0,9	1	1,1
1,5	1,0	1,5	1,4	1,5	1,7
2	1,4	2	1,8	2	2,3
2.5	1,7	2.5	2,3	2.5	2,8
3	2,0	3	2,7	3	3,4
3.5	2,4	3.5	3,2	3.5	4,0
4	2,7	4	3,6	4	4,5
4.5	3,1	4.5	4,1	4.5	5,1
5	3,4	5	4,5	5	5,7

3.2. Réception, tri et entreposage des matières

La réception, le tri et l'entreposage des matières amenées à l'écocentre fonctionnent différemment en fonction de leur type. Il y a deux catégories principales :

- **Les matériaux secs** (ex. métaux, CRD, bois, pneus, encombrants) : doivent être triés et disposés par les visiteurs aux endroits désignés.
- **Les résidus domestiques dangereux (RDD)** : doivent être déposés par les visiteurs à l'endroit désigné puis triés et entreposés par les préposés de l'écocentre.
- **Les objets destinés au réemploi**: peuvent être triés et entreposés par les préposés avec l'aide des visiteurs (selon la procédure interne).

3.2.1. Matériaux secs

1. Le visiteur identifie les conteneurs ou sections appropriés pour disposer ses matières à l'aide des indications du préposé ou de la préposée à l'accueil puis des pancartes.
2. Le visiteur doit trier et déposer lui-même ses matières aux endroits appropriés. Par mesure de sécurité et afin d'éviter la contamination des conteneurs, il est interdit de déverser le contenu d'une remorque à bascule directement dans les conteneurs.
3. Les préposés supervisent, mais ne doivent pas manipuler les matières pour éviter les blessures.



Figure 9: Conteneur d'encombrants, écocentre de Pikogan



Figure 10: Conteneurs de bois, métal et encombrants, écocentre de Pikogan

3.2.2. Résidus domestiques dangereux (RDD)

Réception des RDD

1. Le visiteur apporte ses RDD sur la table prévue à cette fin ou sur une surface ayant un bassin de rétention.
2. Le ou la préposé(e) fait une inspection visuelle. Les RDD qui sont dans des contenants doivent être:
 - D'usage domestique
 - En cas de matières dangereuses utilisées en milieu de travail, se référer à la section 2.4.2.
 - Dans leur contenant d'origine ou clairement identifié
 - Si un contenant n'est pas identifié, le ou la préposé(e) doit questionner le visiteur sur la nature du contenu, son utilisation et sa provenance puis l'inscrit sur le contenant.
 - Si le produit n'est pas connu du visiteur, le ou la préposé(e) peut alors faire un test d'identification puis l'inscrit sur le contenant. La procédure est présentée à l'annexe 5.
 - Fermés hermétiquement
 - Si un contenant coule ou n'est pas hermétique, il doit être placé dans un autre contenant fermé (des contenants vides doivent être disponibles pour cela à l'écocentre). Ne jamais effectuer de transversement. Le contenant en entier est mis à l'intérieur du nouveau contenant, pas seulement son contenu. Le ou la préposé(e) doit ensuite identifier le nouveau contenant.
 - D'une capacité inférieure à 20 litres (5 gallons) pour les produits liquides.

**** AUCUN TRANSVERVEMENT N'EST AUTORISÉ SUR LE SITE.**

Tri des RDD

Les préposés trient les RDD en fonction de leur catégorie. Chaque catégorie a un endroit d'entreposage spécifique et il doit être fait selon certaines règles mises en place par leur récupérateur (tableau 6).

En cas de doute sur la classe d'un produit, consultez la fiche de référence à l'annexe 6. Elle liste plus de 400 produits courants en indiquant leur classe et le contenant dans lequel ils doivent être déposés. D'autres précisions sur les produits spécifiques acceptés dans ces différents contenants sont aussi fournies à l'annexe 1. En cas de doute, informez-vous auprès du récupérateur (voir les récupérateurs à l'annexe 7).

Tableau 5: Catégorie de RDD et leur tri

Catégories	Contenants	Précisions
<p>Organiques</p> <p>Huiles, antigels, filtres et contenants</p> <p>Aérosols, solvant, etc.</p>	 <p>Bac bleu foncé (SOGHU)</p>	<p>Placer les contenants convenablement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En position debout • Idéalement les plus gros au fond et les plus petits au-dessus
<p>Peintures, vernis et laques</p>	 <p>Bac bleu pâle ou vert (ÉcoPeinture)</p>	<p>Placer les contenants convenablement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En position debout • Idéalement les plus gros au fond et les plus petits au-dessus
<p>Propane</p>	 <p>Cage ou baril</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Corder les bonbonnes en position debout. • Vérifier que les valves sont bien fermées.
<p>Produits électroniques</p>	 <p>Cages, boîtes ou palettes</p>	<p>Trier en trois catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs d'affichage (TV et écran) • Ordinateurs (incluant tablette et portable) • Accessoires (tous les autres produits) <p>*Consulter la liste des produits acceptés à l'annexe 8.</p>

Catégories	Contenants	Précisions
<p>Inorganiques Produits acides</p>	 <p>Baril avec étiquette Acides</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter de la vermiculite entre les contenants. Elle stabilise les contenants et absorbe les fuites. • Placer les contenants debout. • Faire des étages.
<p>Inorganiques Produits basiques</p>	 <p>Baril avec étiquette Bases</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Refermer les barils de manière à laisser circuler l'air.
<p>Inorganiques Produits toxiques</p>	 <p>Baril avec étiquette Toxiques</p>	
<p>Inorganiques Produits comburants (Oxydant)</p>	 <p>Baril avec étiquette Oxydant</p>	 <p>* Les étiquettes acides, toxiques, etc. doivent être posées lors de la première utilisation des barils avec leur étiquette de transport (voir section 2.4.3).</p> <p>* <u>Consulter les feuilles aide-mémoire à l'annexe 8.</u></p>

Catégories	Contenants	Précisions
<p>Les lampes au mercure</p> <p>Néons, fluorescents et fluocompactes</p>	 <p>Boîte en carton pour les tubes Bac en plastique pour les ampoules</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les contenants et les emballages ne doivent <u>PAS</u> avoir de fuite ou être endommagés. • Placer les contenants sur une surface solide et stable. • Ne <u>PAS</u> empiler plus de 3 boîtes “ampoules” pour éviter d’écraser les lampes. • Manipuler les lampes par la base et non par la partie en verre et placer délicatement dans les contenants. • Toute lampe brisée doit faire l’objet d’un nettoyage. <p><u>*Se référer au guide de collecte RecycFluo pour l’ensemble des instructions.</u></p> <p><u>*Feuille aide-mémoire des lampes acceptées annexe 8.</u></p>
<p>Piles et batteries</p>	 <p>Boîte et baril</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre le sac de plastique fourni dans le baril avant d’y déposer les piles. • Vider et trier les sacs et contenants remplis de piles • Mettre directement dans le baril les piles: <ul style="list-style-type: none"> ○ Alcalines ○ NI-MH et NI-CD • Mettre dans la boîte ignifuge les piles : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lithium et ion-lithium ○ Petites piles scellées au plomb-acide • Protéger les bornes des piles au lithium (papier collant) • Remplir au 2/3 le baril. Mettre la boîte pleine fermée à l’intérieur du baril sur les autres piles et fermer le baril avant le transport. <p><u>*Feuilles aide-mémoire annexe 8.</u></p>

Entreposage des RDD

Aménagement

Entreposage à l'extérieur :

- Cage à propane,
- Bac bleu foncé (SOGHU)
- Bac bleu pâle (ÉcoPeinture)

Entreposage dans un entrepôt (bâtiment, conteneur ou abri) protégeant des intempéries avec plancher étanche conçu pour résister aux produits chimiques et les contenir en cas de fuite ou de déversement:

- Barils à RDD inorganiques
- Contenant à piles et batteries
- Contenants à lampes au mercure
- Électroniques



Figure 11: Conteneur et bacs à RDD, écocentre de Pikogan

Compatibilité

Chaque écocentre devrait avoir une armoire ou une remise d'entreposage séparée en deux ou trois sections et conçue spécifiquement pour l'entreposage sécuritaire des matières dangereuses. En raison de réactions potentiellement dangereuses entre les produits, les catégories de matières doivent être entreposées en respectant les critères de compatibilité. Se référer à l'annexe 9 pour la compatibilité des matières.

Identification

À l'intérieur de l'entrepôt, les sections et les contenants doivent être clairement identifiés.

Accessibilité

- Le visiteur ne doit jamais avoir accès aux barils et aux bacs. Ce n'est jamais le visiteur qui dépose ses RDD dans les barils/bacs, seulement une personne ayant suivis cette formation peut le faire.
- Pendant la période estivale, maintenir les portes de la remise d'entreposage ouvertes de manière à assurer une bonne ventilation.
- En dehors des heures d'ouverture :
 - Verrouiller la remise d'entreposage, les bacs et les cages;
 - S'assurer qu'aucun RDD n'est laissé à l'extérieur.
- Tenir l'endroit dégagé et accessible en tout temps pour les transporteurs et les équipes d'urgence

Durée de l'entreposage

Les matières ne doivent jamais rester sur les lieux d'entreposage plus d'un an.

Entretien

Le bassin de rétention de la remise des RDD doit être nettoyé/changé au moins une fois par année ou lors de déversements.

3.2.3. Objets destinés au réemploi

Une procédure doit être établie pour le fonctionnement des dépôts et des collectes des objets destinés au réemploi. Il s'agit de déterminer le rôle des préposés à l'écocentre et celui des visiteurs ainsi que la manière de gérer ces objets. **Voici quelques questions à répondre qui peuvent orienter à mise en place d'une procédure.**

PROCÉDURE DE RÉEMPLOI

Dépôt des objets

- Où les visiteurs doivent-ils déposer leurs objets?
- Qui (visiteurs ou préposés) trie les matières et comment le tri est-il effectué? Vérification si bon état, séparation des types d'objets, etc.
- Qui (visiteurs ou préposés) entrepose les matières après le tri?
- Comment l'entreposage est-il effectué? (Y a-t-il des sections?)

Collecte des objets

- Les visiteurs ont-ils un libre accès à l'entrepôt?
- Les visiteurs doivent-ils être supervisés par les préposés lorsqu'il visitent l'entrepôt?
- Les visiteurs doivent-ils avoir une autorisation pour prendre un objet dans l'entrepôt?
- Les visiteurs doivent-ils signaler les objets récupérés aux préposés?
- Y a-t-il un registre des objets?
- Y a-t-il des frais pour certains objets?

3.3. Transport des matières

Lorsque les conteneurs des différentes matières sont pleins ou qu'une quantité suffisante de matières a été atteinte, celles-ci doivent être transportées jusqu'à leur lieu de valorisation ou de disposition. Le transport peut être réalisé directement par la communauté ou par un transporteur externe.

Le transport par la communauté peut être fait sans contraintes si les équipements sont disponibles (ex. camion roll-off pour les conteneurs) pour les matières qui ne sont pas dangereuses (ex. métal, bois, CRD). Pour le transport des matières dangereuses, il existe une réglementation qui exige d'avoir une formation et de respecter certaines procédures (*Règlement sur le transport des matières dangereuses*).

Le transport par l'externe est souvent fait par le récupérateur des matières ou une entreprise engagée par celui-ci. L'opérateur ou la personne responsable de l'écocentre doit communiquer avec les transporteurs lorsqu'il est temps de faire une collecte. Puisque certains transporteurs peuvent mettre un certain temps avant de venir, faire la demande à l'avance est une bonne pratique pour éviter que les conteneurs ne débordent.

Consulter l'annexe 7 pour la liste des fournisseurs de services transportant ou récupérant les matières et leurs coordonnées.

3.3.1. Préparation au transport

Les préposés doivent s'assurer que les éléments suivants soient respectés pour le transport des matières :

- Aucune obstruction devant et sur les bacs et les conteneurs.
- Barils et bacs bien fermés et identifiés avec appellation réglementaire et étiquette de transport avant l'arrivée du chauffeur (voir section 2.4.3).
 - Boîtes de néons fermées avec du ruban aux 2 extrémités.
- Aucun mélange de classe ou autre produit à l'intérieur d'un même bac ou d'un baril
- Barils et bacs toujours disponibles pour la collecte. Si clôture: fournir une clé ou désigner un ou une responsable sur appel pour venir l'ouvrir ou sortir les bacs à l'extérieur de celle-ci.
- Si des bacs pour les surplus ou les débordements ont été demandés au transporteur, remplir ces bacs lors de l'arrivée du transporteur.

3.4. Gestion du site

3.4.1. Circulation

À l'exception des véhicules des fournisseurs de services venant récupérer les matières, les véhicules de visiteurs avec leur chargement sont les seuls véhicules autorisés à circuler sur le plateau.

Les préposés doivent contrôler le nombre d'usagers sur les quais de déchargement de manière à favoriser la sécurité et à éviter la contamination des conteneurs. Aucun animal ne doit être accepté sur le site. De plus, les enfants ne peuvent circuler sur le plateau sans être accompagnés d'un adulte. La vitesse maximale à respecter sur le site est de 5 km/h.

3.4.2. Entretien

L'entretien du site comprend les tâches suivantes :

- Assurer la sécurité du site (intervenir si une situation est à corriger).
- Nettoyer et dégager les débris sur le site :
 - Particulièrement sur le pourtour des conteneurs :
 - Pour ne pas gêner les manœuvres de déchargement et créer un risque pour la sécurité ;
 - Pour éviter l'espacement avec le mur de soutènement.
- Vérifier le niveau de remplissage des conteneurs, sections, bacs et autres contenants d'entreposage et faire les démarches pour leur transport au besoin (voir section 3.3 Transport des matières)
- Vérifier l'état des équipements :
 - Signalisation ;
 - Équipements de protection individuelle ;
 - Équipements de sécurité;
 - Conteneurs et lieux d'entreposage.
- Remplacer des équipements défectueux ou manquants.

Les annexes 10 et 11 comprennent des aide-mémoire des tâches et des grilles d'inspections des équipements.

3.5. Suivi des visites, des matières et des coûts

Faire le suivi des données de l'écocentre permet de voir l'évolution de son activité en plus d'aider à planifier son opération et ses coûts d'opération. L'outil de suivi des données créé par l'IDDPNQL peut être utilisé. Il permet de compiler des données sur les visites, les matières entrantes et sortantes et les coûts liés à la récupération de ces matières.

3.5.1. Présentation de l'outil de suivi

L'outil de suivi est constitué d'un fichier Excel et de fiches de visite imprimables. Il faut donc avoir un PC avec la suite Office pour l'utiliser. Si un ordinateur n'est pas disponible directement à l'écocentre, les fiches de visites papier peuvent être utilisées puis retranscrites dans le fichier Excel.

Pour apprendre comment utiliser l'outil de suivi, consultez la série de vidéos explicatives. Elles sont disponibles sur demande auprès de l'équipe de gestion des matières résiduelles de l'IDDPNQL (418-843-9999). Voici un aperçu de l'outil.

Le fichier Excel permet d'avoir les données de ce qui entre à l'écocentre (suivi des visites) et ce qui sort de l'écocentre (suivi des fournisseurs). Pour chacune d'entre elles, un onglet est destiné à inscrire les informations (base de données) et une autre montre les statistiques à l'aide de tableaux cumulatifs et de graphiques (rapport).

Au total, l'outil est composé des six sections suivantes :

- Base de données - Suivi des visites à l'écocentre
- Rapport - Suivi des visites à l'écocentre
- Base de données - Suivi des fournisseurs
- Rapport - Suivi des fournisseurs
- Fiches imprimables
- Données

Les figures 12 et 13 présentent le suivi des visites et la figure 14 montre la fiche imprimable.

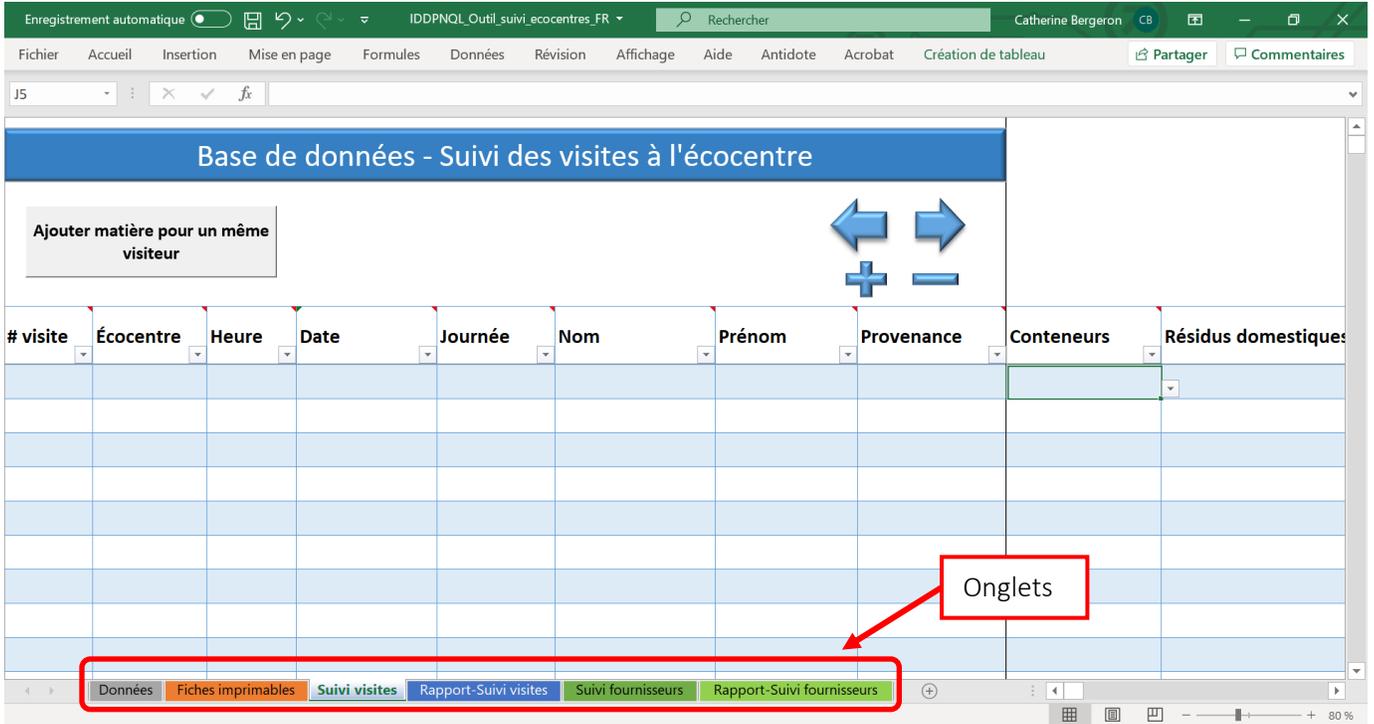


Figure 12: Outil de suivi de l'écocentre – Section base de données, suivi des visites

Figure 13: Outil de suivi de l'écocentre – Section rapport, suivi des visites

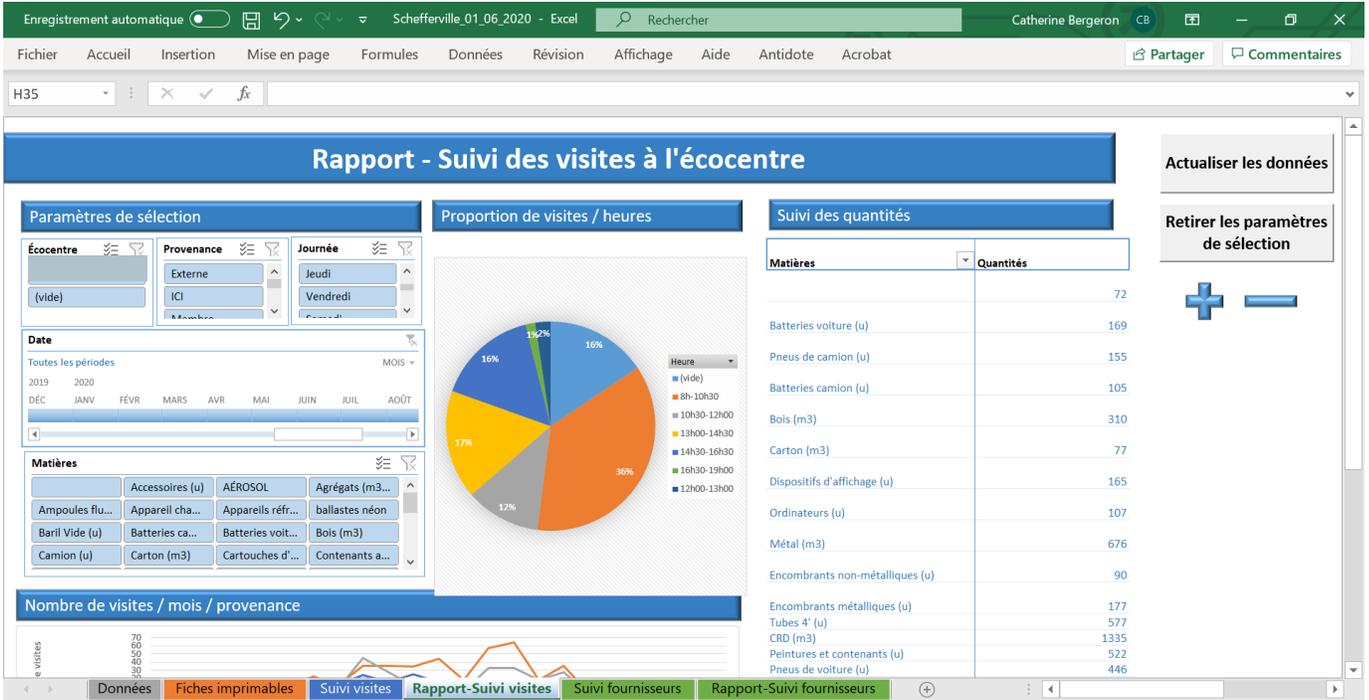


Figure 14: Outil de suivi - Fiche de visite imprimable



Fiches de visites Imprimables

Visiteur		Conteneurs/emplacements (m³)		Résidus domestiques dangereux (u)		
Date	Agrégats <input type="checkbox"/>	Déchets	<input type="checkbox"/>	Acides	<input type="checkbox"/>	Organiques <input type="checkbox"/>
Heure	Bois <input type="checkbox"/>	Métal	<input type="checkbox"/>	Bases	<input type="checkbox"/>	Batteries voiture <input type="checkbox"/>
Nom	Carton <input type="checkbox"/>	Recyclage	<input type="checkbox"/>	Oxydants	<input type="checkbox"/>	Batteries camion <input type="checkbox"/>
Prénom	CRD <input type="checkbox"/>	Résidus verts	<input type="checkbox"/>	Toxiques	<input type="checkbox"/>	Huile cuisson <input type="checkbox"/>
Provenance <input type="checkbox"/> Membre <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> ICI				Propane - 5 lb <input type="checkbox"/>		
				Propane - 20 lb <input type="checkbox"/>		
Responsabilité élargie des producteurs (u)			Encombrants (u)		Pneus (u)	
Ampoules		Huiles		Accessoires		<input type="checkbox"/>
Fluocompactes	<input type="checkbox"/>	Antigel et contenants	<input type="checkbox"/>	Cartouches d'encre	<input type="checkbox"/>	Appareils réfrigérants
DHI	<input type="checkbox"/>	Contenants aérosol	<input type="checkbox"/>	Peintures	<input type="checkbox"/>	Métalliques
Tubes 4'	<input type="checkbox"/>	Filtres	<input type="checkbox"/>	Peintures en aérosol	<input type="checkbox"/>	Non-métalliques
Tubes autres	<input type="checkbox"/>	Huiles et contenants	<input type="checkbox"/>	Peintures et contenants	<input type="checkbox"/>	Autres et Commentaires
Piles	<input type="checkbox"/>	Produits électroniques	<input type="checkbox"/>	Teintures et contenants	<input type="checkbox"/>	
Piles/batteries	<input type="checkbox"/>	Dispositifs d'affichage	<input type="checkbox"/>			
Telephones	<input type="checkbox"/>	Ordinateurs	<input type="checkbox"/>			

Visiteur		Conteneurs/emplacements (m³)		Résidus domestiques dangereux (u)		
Date	Agrégats <input type="checkbox"/>	Déchets	<input type="checkbox"/>	Acides	<input type="checkbox"/>	Organiques <input type="checkbox"/>
Heure	Bois <input type="checkbox"/>	Métal	<input type="checkbox"/>	Bases	<input type="checkbox"/>	Batteries voiture <input type="checkbox"/>
Nom	Carton <input type="checkbox"/>	Recyclage	<input type="checkbox"/>	Oxydants	<input type="checkbox"/>	Batteries camion <input type="checkbox"/>
Prénom	CRD <input type="checkbox"/>	Résidus verts	<input type="checkbox"/>	Toxiques	<input type="checkbox"/>	Huile cuisson <input type="checkbox"/>
Provenance <input type="checkbox"/> Membre <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> ICI				Propane - 5 lb <input type="checkbox"/>		
				Propane - 20 lb <input type="checkbox"/>		
Responsabilité élargie des producteurs (u)			Encombrants (u)		Pneus (u)	
Ampoules		Huiles		Accessoires		<input type="checkbox"/>
Fluocompactes	<input type="checkbox"/>	Antigel et contenants	<input type="checkbox"/>	Cartouches d'encre	<input type="checkbox"/>	Appareils réfrigérants
DHI	<input type="checkbox"/>	Contenants aérosol	<input type="checkbox"/>	Peintures	<input type="checkbox"/>	Métalliques
Tubes 4'	<input type="checkbox"/>	Filtres	<input type="checkbox"/>	Peintures en aérosol	<input type="checkbox"/>	Non-métalliques
Tubes autres	<input type="checkbox"/>	Huiles et contenants	<input type="checkbox"/>	Peintures et contenants	<input type="checkbox"/>	Autres et Commentaires
Piles	<input type="checkbox"/>	Produits électroniques	<input type="checkbox"/>	Teintures et contenants	<input type="checkbox"/>	
Piles/batteries	<input type="checkbox"/>	Dispositifs d'affichage	<input type="checkbox"/>			
Telephones	<input type="checkbox"/>	Ordinateurs	<input type="checkbox"/>			

Visiteur		Conteneurs/emplacements (m³)		Résidus domestiques dangereux (u)		
Date	Agrégats <input type="checkbox"/>	Déchets	<input type="checkbox"/>	Acides	<input type="checkbox"/>	Organiques <input type="checkbox"/>
Heure	Bois <input type="checkbox"/>	Métal	<input type="checkbox"/>	Bases	<input type="checkbox"/>	Batteries voiture <input type="checkbox"/>
Nom	Carton <input type="checkbox"/>	Recyclage	<input type="checkbox"/>	Oxydants	<input type="checkbox"/>	Batteries camion <input type="checkbox"/>
Prénom	CRD <input type="checkbox"/>	Résidus verts	<input type="checkbox"/>	Toxiques	<input type="checkbox"/>	Huile cuisson <input type="checkbox"/>
Provenance <input type="checkbox"/> Membre <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> ICI				Propane - 5 lb <input type="checkbox"/>		
				Propane - 20 lb <input type="checkbox"/>		
Responsabilité élargie des producteurs (u)			Encombrants (u)		Pneus (u)	
Ampoules		Huiles		Accessoires		<input type="checkbox"/>
Fluocompactes	<input type="checkbox"/>	Antigel et contenants	<input type="checkbox"/>	Cartouches d'encre	<input type="checkbox"/>	Appareils réfrigérants
DHI	<input type="checkbox"/>	Contenants aérosol	<input type="checkbox"/>	Peintures	<input type="checkbox"/>	Métalliques
Tubes 4'	<input type="checkbox"/>	Filtres	<input type="checkbox"/>	Peintures en aérosol	<input type="checkbox"/>	Non-métalliques
Tubes autres	<input type="checkbox"/>	Huiles et contenants	<input type="checkbox"/>	Peintures et contenants	<input type="checkbox"/>	Autres et Commentaires
Piles	<input type="checkbox"/>	Produits électroniques	<input type="checkbox"/>	Teintures et contenants	<input type="checkbox"/>	
Piles/batteries	<input type="checkbox"/>	Dispositifs d'affichage	<input type="checkbox"/>			
Telephones	<input type="checkbox"/>	Ordinateurs	<input type="checkbox"/>			

3.6. Tâches générales des préposés

Les préposés à l'écocentre doivent s'assurer que les opérations se déroulent de manière sécuritaire et efficace. Pour ce faire, une série de tâches quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles et annuelles doivent être réalisées (à adapter). La personne responsable de l'écocentre doit s'assurer que les tâches conviennent aux préposés en poste et les ajuster au besoin. Des tableaux aide-mémoire imprimables sont disponibles à l'annexe 10.

TÂCHES QUOTIDIENNES

- Ouvrir et fermer l'écocentre selon l'horaire établi.
- Vérifier l'état des installations.
- Accueillir les visiteurs selon la procédure.
- Remplir les fiches de suivi des visites et des matières.
- Entretien des lieux et garder le site propre et sécuritaire.
- Orienter et superviser le tri des matières par les visiteurs dans les conteneurs et les différentes sections.
- Trier les résidus domestiques dangereux à leur réception.
- Trier les appareils électroniques à leur réception.
- Sensibiliser les visiteurs et communiquer les enjeux de gestion des matières résiduelles.
- Barrer les conteneurs RDD et le bâtiment à la fermeture.
- Faire une tournée de l'écocentre pour s'assurer qu'il ne reste plus personne et que tout est en ordre.
- Barrer la clôture de l'écocentre à la fermeture.
- Vérifier l'aide-mémoire des tâches quotidiennes/hebdomadaires/mensuelles/annuelles.

TÂCHES HEBDOMADAIRES

- Vérifier le niveau de remplissage de tous les secteurs (conteneurs, barils, etc.).
- Contacter les récupérateurs pour le transport des secteurs remplis (ou qui le seront bientôt) ou aviser la personne responsable de le faire.
- S'assurer que les conteneurs/boîtes/barils soient correctement entreposés et accessibles pour la collecte.
- S'assurer que les conteneurs soient vides lors de leur arrivée à l'écocentre.
- Compiler les fiches de suivi papier dans l'outil informatique Excel (ou transmettre les fiches à la personne responsable de le faire).

TÂCHES MENSUELLES

- Vérifier l'état :
 - De la signalisation ;
 - Des équipements de protection individuelle ;
 - Des équipements de sécurité.
- Remplacer les équipements défectueux ou manquants.

TÂCHES ANNUELLES

- Inspecter la douche oculaire, s'assurer qu'elle fonctionne et qu'il y a des bouteilles de remplacement (vérifier la date d'expiration).
- Changer les matériaux absorbants et/ou nettoyer le bassin de rétention RDD (2 fois par année).

4. Santé et sécurité

4.1. Équipements

4.1.1. Équipements de protection individuelle

Afin de réduire les risques pour la santé, les préposés doivent obligatoirement porter les équipements de protection individuelle suivants.

En tout temps

- Gants résistants;
- Chaussures de sécurité anti-perforation;
- Dossard.

Lors de la manipulation des RDD

- Paire de lunettes anti-éclaboussure ou écran facial;
- Gants résistants aux produits chimiques;
- Tablier imperméable.

4.1.2. Équipements de sécurité

En cas d'accident, les équipements suivants doivent être disponibles, maintenus en bon état et accessibles en tout temps. Tout équipement défectueux, manquant, périmé ou détérioré doit être porté à l'attention immédiate du superviseur pour le remplacer.

En cas d'urgence (diverse)

- Masque de protection respiratoire **3M Série 6000** (contre les vapeurs organiques et acides);
- Combinaison en *Tyvek*;
- Extincteurs portatifs.

Entreposage : Bâtiment d'accueil. Les habits de *Tyvek* doivent être suspendus sur un support afin d'éviter de les déchirer.

Entretien : Les dates d'expiration des cartouches doivent être vérifiées régulièrement.

En cas de déversement

- **Paires de gants en nitrile** de tailles différentes (ex. 2 petits, 2 moyens, 2 larges) ;
- **Paires de lunettes de sécurité** à l'épreuve des éclaboussures ;
- **Balai** et porte-poussière ;
- **Pelle** de plastique pour éviter les étincelles
- **Sacs** pour éliminer les déchets chimiques (polypropylène) ; ou un sceau de plastique 18.9 litres avec couvercle
- **Crayon-feutre** afin de bien inscrire « absorbant + nom du type de produit déversé »
- **Assortiment de matériaux absorbant** tout usage (vermiculite, feuilles absorbantes, poudres absorbantes, ou boudins, etc.) appelé trousse de déversement.

Entreposage : Remise à RDD

En cas d'éclaboussure

- Douche oculaire (fixe ou portative);
- Douche d'urgence (optionnel).

Entreposage : Aucun entreposage de matériel ne doit être fait sur les équipements ou dans l'espace de la douche afin qu'ils soient accessibles et fonctionnels en tout temps.

Entretien : La douche oculaire doit être vérifiée **deux fois** par année. Pour les écocentres munis de douches oculaires portatives, s'assurer de la présence d'une bouteille de rechange et vérifier les dates d'expiration.

4.2. Signalisation

Les visiteurs doivent respecter la signalisation établie par l'écocentre. Tout élément de signalisation détérioré ou absent doit être signalé par les préposés de l'écocentre à la personne responsable, qui doit prendre les mesures nécessaires pour faire remplacer les éléments ciblés dans les plus brefs délais.

De la signalisation devrait être en place pour mettre en évidence les informations suivantes :

À l'entrée du site :

- Les heures d'ouverture ;
- Les matières acceptées à l'écocentre ;
- Les règlements et les instructions pour les visiteurs.

Sur le site, aux endroits appropriés :

- Les sections, contenants ou abri d'entreposage (types de matières) ;
- Les équipements d'urgence ;
- Les équipements de protection individuelle à porter dans des sections spécifiques (ex. RDD).

4.3. Plan d'intervention d'urgence

En cas d'accident ou de déversement accidentel de produits toxiques, suivre le plan d'intervention d'urgence. Une copie du plan doit être disponible en tout temps au bâtiment d'accueil de l'écocentre. L'employé doit en prendre connaissance et le plan doit être mis à jour lorsque nécessaire. Le plan d'intervention d'urgence (à adapter) est disponible à l'annexe 12.

4.4. Accidents de travail ou d'un visiteur

La sécurité doit être considérée très sérieusement sur le site de l'écocentre. Tous les accidents ou incidents de travail ou en lien avec un visiteur doivent être inscrits dans le registre des accidents ou incidents. Le rapport d'incident est fourni à l'annexe 13.

Il est de la responsabilité de **TOUS** :

- De s'assurer que le lieu de travail soit sain et sécuritaire ;
- De corriger les activités et les situations qui représentent un danger ;
- De s'assurer que l'équipement de protection individuelle est disponible ;
- De déclarer tous les accidents et incidents et de faire enquête à ce sujet.

Les **préposés** de l'écocentre sont tenus :

- De connaître et d'observer toutes les consignes réglementaires ;
- D'assurer sa propre sécurité et celle des visiteurs ;
- De signaler à la personne responsable les activités et les situations qui représentent un danger ;
- D'utiliser l'équipement de protection individuelle obligatoire ;
- De déclarer immédiatement tout accident et de l'inscrire au registre des accidents de travail.

L'**employeur(e)** responsable de l'écocentre est tenu(e) :

- De former les employés sur les risques potentiels ;
- D'apporter les modifications nécessaires à la santé et la sécurité au travail ;
- De tenir les connaissances à jour et de renouveler les formations au besoin.

4.5. Consignes de sécurité

Les consignes de sécurité à suivre par les visiteurs sont :

- Circuler à une vitesse maximale de 5km/h ;
- Respecter la signalisation sur le site ;
- Trier ses matières dans les bons compartiments ou aux endroits indiqués par l'employé(e) ;
- Garder les enfants de préférence à l'intérieur du véhicule ;
- Garder les animaux à l'intérieur du véhicule ;
- Faire attention au risque de chute dans les conteneurs ou en bas de la rampe ;

Il est strictement INTERDIT de :

- Fumer sur le site ;
- Descendre à l'intérieur des conteneurs ;
- Prendre les matières présentes sur le site à moins qu'il ne s'agisse d'objets offerts pour le réemploi;
- Transvider des liquides sur le site ;
- Détacher la remorque du véhicule ;
- Déverser le contenu d'une remorque à bascule directement dans les conteneurs.

4.6. Blessure ou intoxication

Certaines matières apportées à l'écocentre peuvent avoir des effets nocifs sur la santé des travailleurs s'ils ne sont pas bien protégés. C'est particulièrement le cas pour les résidus domestiques dangereux (RDD).

Lorsqu'une personne s'intoxique, il peut y avoir :

- **Un effet aigu** : une exposition de courte durée (minutes ou heures). Parfois une courte exposition peut être mortelle ou causer des séquelles permanentes.
- **Un effet chronique** : une exposition répétée aux produits, sur des mois ou des années, peut affecter la personne et avoir des séquelles permanentes.
- **D'autres effets** : peut causer le cancer ou affecter les systèmes nerveux et/ou reproductifs.

4.6.1. Voies de contamination

Les contaminants peuvent entrer de 3 façons dans notre corps; l'inhalation, l'ingestion et l'absorption. Chacune a des mesures de prévention et un traitement adapté.

Inhalation

Description

Les voies respiratoires sont le principal canal d'entrée, car il y a beaucoup de petites veines et des muqueuses qui facilitent les échanges gazeux avec l'air extérieur. Les produits chimiques et les poussières peuvent s'évaporer facilement et provoquer une concentration de vapeurs toxiques. Le contaminant se répand rapidement dans le sang. La contamination par inhalation représente 90% des empoisonnements industriels.

Prévention

Si la moindre odeur se fait sentir, le port d'un masque est obligatoire.

Traitement

- Respirer de l'air frais
- Si les symptômes ne passent pas, aller directement au centre de santé le plus près.

Absorption

Description

La voie cutanée (par la peau) est le deuxième passage le plus important, car la peau représente une grande surface de contact. Lorsqu'il y a une coupure, l'absorption des contaminants devient très rapide.

Prévention

- Protégez votre peau et particulièrement votre visage, qui a un grand potentiel d'absorption. Utiliser les équipements de protection individuelle présentés à la section 4.1.
- Ne jamais porter de verres de contact. S'il y a éclaboussure dans les yeux, la lentille risque de coller dans les yeux.

Traitement

- **Grande zone du corps éclaboussée** : Rincer la zone affectée pendant 20 minutes à l'eau froide/tiède (enlever bijoux et vêtements). Il ne faut jamais se servir d'onguents, de crèmes ou de lotions. Consultez un médecin dès que possible.
- **Petite surface de la peau éclaboussée** : Rincer abondamment à l'eau froide, puis à l'eau savonneuse. Si par la suite on observe une réaction cutanée, consultez un médecin.
- **Éclaboussure dans les yeux** : Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 20 minutes avec la douche oculaire.

Ingestion

Description

L'ingestion d'un produit peut être faite en l'avalant, mais aussi en le fumant. Le papier et le tabac peuvent absorber les contaminants, ce qui rend très dangereux de garder des cigarettes sur soi ou de fumer en présence de matières dangereuses.

Prévention

- En présence de RDD, ne pas avoir des cigarettes ni les fumer.
- Se laver les mains à l'eau **froide** après la manipulation (même avec des gants) des matières dangereuses, car l'eau chaude ouvre les pores de la peau.

Traitement

- Appeler le Centre antipoison 1-800-463-5060 et avoir l'étiquette du produit en main.
- Suivre les instructions du Centre antipoison.
- Les différents types de produits ont différents traitements. Ne pas donner à boire ou faire vomir sans l'avis du centre antipoison, car cela risque d'aggraver le problème.

4.7. Gestion des produits inflammables

4.7.1. Inflammabilité des produits

Le **tétraèdre du feu** rassemble les éléments nécessaires pour qu'un feu puisse prendre.

Le point d'éclair

Le point d'éclair est la température la plus basse à laquelle un produit dégage assez de vapeurs pour former, avec l'air, un mélange inflammable au contact d'une flamme ou d'une étincelle.

Plus le point d'éclair d'un liquide est bas, plus le risque d'incendie est grand.

Quelques exemples :

Acétone	Point éclair -19°C
Méthanol	Point éclair 11°C
Éthanol	Point éclair 12°C
Vinaigre	Point éclair 45°C
Glycol	Point éclair 165°C

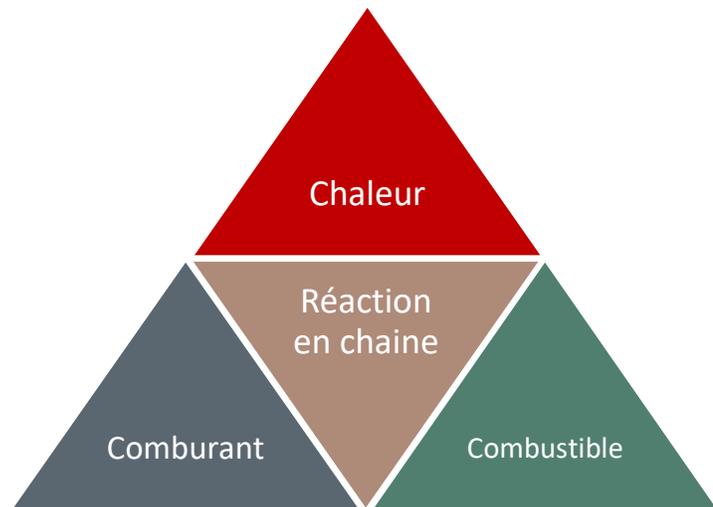


Figure 15: Tétraèdre du feu

4.7.2. Déversement

En cas de déversement d'un produit inflammable, respecter les conseils suivants :

- Attention aux vapeurs ;
- Utiliser de l'absorbant (dans la trousse de déversement);
- Ne pas utiliser d'eau ;
 - Même si le produit est soluble dans l'eau, celle-ci aura pour effet de l'étendre. De plus, il faut énormément d'eau pour arrêter la combustion d'un produit inflammable.
- Éviter les étincelles ;
- Ne pas utiliser de matériaux combustibles ;
- Utiliser une pelle en plastique antistatique ;
 - Les pelles de métal pourraient causer des étincelles ;
 - Les pelles en aluminium peuvent réagir en présence de certains produits corrosifs et faire des vapeurs toxiques.

5. Formation

Les préposés de l'écocentre doivent recevoir et maintenir à jour les formations suivantes :

- Gestion et manutention des résidus domestiques dangereux (RDD);
- SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail);
- TMD (transport des matières dangereuses);
- Premiers soins en milieu de travail (16h);
- Formation Écopeinture en ligne;
- Pratique de plan d'urgence aux trois mois.

À l'aide de ces formations et du présent guide, les préposés de l'écocentre doivent avoir les connaissances et compétences suivantes :

- Connaître la mission et les bénéfices des écocentres, ainsi que les impacts des matières pour l'environnement lorsqu'elles ne sont pas amenées à l'écocentre;
- Connaître le fonctionnement général de l'écocentre et ses infrastructures;
- Connaître les matières acceptées et refusées à l'écocentre;
- Connaître le fonctionnement et les tâches associées à la réception, au tri, à la disposition et au transport des matières;
- Être en mesure d'utiliser les équipements de protection individuelle et les équipements de sécurité aux moments appropriés;
- Être en mesure d'utiliser et de compléter l'outil de suivi des données;
- Connaître et être en mesure d'appliquer le plan d'intervention d'urgence;
- Être en mesure de prodiguer les premiers soins à un collègue ou un visiteur.

Annexe 1 – Gestion des résidus domestiques dangereux (RDD)

Résidus domestiques dangereux encadrés par la REP

Piles et batteries	
Programme de récupération	Appel à recycler
Fournisseur de services	Laurentide Re/sources Pour des petites quantités (ex. boîte), il est possible de faire affaire directement avec Appel à recycler et de faire un envoi par la poste.
Produits visés	Piles rechargeables de toute forme (sauf celles refusées) de 5 kg maximum Piles à usage unique de toute forme de 5 kg maximum
Produits refusés	Piles acide-plomb (voir dans la section <i>Autres résidus domestiques dangereux</i>) Batteries automobiles (voir dans la section <i>Autres résidus domestiques dangereux</i>) Piles conçues à des fins industrielles
Entreposage	Baril et boîte fournis par Laurentide Re/sources
Spécifications	<ul style="list-style-type: none"> • Placer le sac de plastique fourni par Laurentide Re/sources dans le baril avant d'y déposer les piles. • Vider et trier les sacs et contenants remplis de piles. Les mettre en vrac dans le contenant approprié. • Mettre directement dans le baril les piles: <ul style="list-style-type: none"> ○ Alcalines ○ NI-MH et NI-CD • Mettre dans la boîte de carton ignifuge les piles : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lithium et ion-lithium ○ Petites piles scellées au plomb-acide • Protéger les bornes des piles au lithium (mettre du papier collant). • Remplir au 2/3 le baril. Mettre la boîte pleine fermée à l'intérieur du baril sur les autres piles et fermer le baril avant le transport. <p>*<u>Consulter les fiches aide-mémoire à l'annexe 8.</u></p> <p>* <u>Se référer à entente pour l'ensemble des spécifications et exigences.</u></p>

Lampes au mercure (néons, fluorescents et fluocompacts)	
Programme de récupération	RecycFluo
Fournisseur de services	Laurentide Re/sources S'il n'y a pas d'entente avec Laurentide Re/sources pour aucun autre produit, RecycFluo fait le transport des lampes.
Produits visés	<p>Tubes fluorescents – droits / linéaires</p> <p>Tubes fluorescents – courbés / circulaires</p> <p>UV et lampes germicides</p> <p>Lampes fluo-compactes (LFC)</p> <p>Lampes UHP (Ultra Haute Performance) à vapeur de mercure</p> <p>Lampes à décharge à haute intensité (DHI), lampes au sodium à haute pression et autres</p> <p>*Consulter la fiche aide-mémoire à l'annexe 8.</p>
Produits refusés	Halogène, DEL, incandescente, sodium basse pression
Entreposage	<p>Boîtes de carton pour les tubes fluorescents de 4' et de 8'</p> <p>Contenants de plastique pour des ampoules</p> <p>Emplacement : Entrepôt à RDD ou remise à l'abri des intempéries</p>
Spécifications de tri ou d'entreposage	<p>*Se référer au guide de collecte RecycFluo pour l'ensemble des instructions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre un sac de plastique dans les boîtes avant de mettre des ampoules. • Les contenants et les emballages ne doivent PAS avoir de fuite ou être endommagés. • Les contenants doivent être placés sur une surface solide pour être stables. • Les contenants doivent être entreposés de manière à éviter les bris et les dommages. • N'empilez PAS plus de 3 boîtes "ampoules" pour éviter d'écraser les lampes situées en dessous. • Les lampes doivent être manipulées par la base et non par la partie en verre et placées délicatement dans les contenants. • S'assurer que les boîtes sont remplies à pleine capacité pour éviter les bris durant le transport. • S'assurer que tous les joints de la boîte sont recouverts de ruban adhésif avant le transport. • Toute lampe brisée doit faire l'objet d'un nettoyage.

Huiles usées, filtres, contenants d'huile usagée, antigels	
Programme de récupération	SOGHU (Société De Gestion Des Huiles Usagées)
Fournisseur de services	Laurentide Re/sources D'autres fournisseurs peuvent être utilisés (ex. Clean Harbors, Veolia) voir la liste de fournisseurs de services divers à l'annexe 3.
Produits visés	Huiles usagées Filtres à l'huile usagés Contenants d'huile Antigels pour véhicules
Produits non visés mais acceptés <u>sans</u> frais	Huiles végétales
Produits non visés mais acceptés <u>avec</u> frais	Acétone, adhésif, aérosols, allume-feu solide, alcool à friction, allume-feu liquide, colle, cire, antigel, calfeutrant, colorant, ciment plastique, combustible solide, combustible à fondue, dégèle serrure, dégraissant, détacheur à l'huile, diluant à peinture, distillat de pétrole, encre, époxy, essence, éthylène glycol, goudron à toiture, graisse à moteur, huile à chauffage et à lampe, lubrifiant, méthanol, naphte, poli, poly fila, protecteur à cuir, suède ou vinyle, résine, liquide, scellant à silicone, séparateur de tapisserie, teinture à soulier, térébenthine, toluène. <u>Peintures autres que celles visées par Éco-peinture et huiles autres que celles visées par la SOGHU.</u>
Entreposage	Bac de récupération SOGHU (bleu foncé ou vert)
Spécifications de tri ou d'entreposage	Placer convenablement les contenants dans les bacs. Fermer à clé le bac en dehors des heures d'ouverture. Produits exclusivement de provenance résidentielle. * Se référer à votre entente pour l'ensemble des spécifications et exigences.

Peintures, vernis et laques	
Programme de récupération	Éco-peinture
Fournisseur de services	Laurentide Re/sources
Produits visés	<ul style="list-style-type: none"> • Peinture architecturale <ul style="list-style-type: none"> ○ Vendue dans les commerces de détail, soit les contenants de 100 ml et plus ○ Vendue dans les commerces de gros, soit les contenants de moins de 20 litres • Apprêt et peinture (latex, alkyde ou émail) • Peinture à métal ou antirouille • Peinture aluminium • Peinture à mélamine • Teintures intérieures et extérieures • Vernis et laques • Protecteur à bois et à maçonnerie • Protecteur à asphalte (à l'eau ou au latex seulement) • Peintures à piscine • Toutes les peintures en aérosols
Produits refusés	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Produit qui n'est pas dans son contenant d'origine</u> • Peinture conçue pour usage artistique • Apprêt et peinture pour usage industriel : utilisés à l'intérieur d'un processus de fabrication ou dans des usines (à l'exception des peintures en aérosol) • Peinture à séchage rapide (dryfall) • Peinture à séchage rapide (1 ou 2 composantes) • Peinture contenant des pesticides • Peinture antisalissure • Peinture de signalisation routière • Solvant, diluant et décapant • Adhésifs et colle • Produit et scellant à base de goudron • Stucco • Contenants non identifiés ou sans étiquettes • Peinture dans des contenants en verre <p>*Les produits refusés peuvent être placés dans le conteneur de la SOGHU (bac bleu foncé).</p>
Entreposage	Bac de récupération Éco-peinture (bleu pâle)
Spécifications de tri ou d'entreposage	<p>Consulter le guide de gestion des peintures d'Éco-peinture pour l'ensemble des instructions.</p> <p>Placer convenablement les contenants dans les bacs. Fermer à clé le bac en dehors des heures d'ouverture. Produits exclusivement de provenance résidentielle dans leur contenant d'origine.</p>

Appareils de réfrigération/climatisation	
Programme de récupération	GO RECYCLE CANADA
Organisme responsable	Groupe Coderr
Produits visés	<p>Catégorie 1 : Appareils <u>domestiques</u> de réfrigération et de congélation avec mousse isolante</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réfrigérateur • Congélateurs <p>Catégorie 3 : Appareils <u>domestiques</u> de réfrigération et de congélation sans mousse isolante</p> <ul style="list-style-type: none"> • Celliers réfrigérants • Refroidisseurs à vin • Distributeur d'eau • Climatiseurs • Thermopompes • Déshumidificateurs
Produits refusés	<p>Appareils <u>commerciaux</u> de réfrigération et de congélation</p> <p>Autres électroménagers (cuisinières, four, lave-vaisselle, machines à laver, sèche-linge, etc.)</p>
Entreposage	Entreposage dans un endroit accessible et sécuritaire pour la collecte
Spécifications de tri ou d'entreposage	<p>Les appareils doivent être libres de déchets, de neige et de glace lors de leur prise en charge par le transporteur.</p> <p>Les appareils doivent être complets (pas de collecte de pièces détachées).</p> <p>Les deux types de catégories d'appareils doivent être disposés séparément.</p> <p>Les gros appareils tel que Frigo et congélateurs ne doivent jamais être empilés.</p> <p>Les petits appareils peuvent être empilés si sécurisés afin d'éviter les chutes.</p> <p>Ne jamais endommager les conduits des appareils, car les halocarbures risquent d'être déversés.</p>

Produits électroniques	
Programme de récupération	ARPE-Québec
Organisme responsable	ARPE-Québec
Produits visés	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs d'affichage (ex. télévision) • Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques • Ordinateurs de bureau et portables • Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo (ex. souris, clavier) • Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau • Systèmes audio/vidéo (ex. radio, caméra, haut-parleur) • Ensembles de cinéma maison • Systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules • Appareils cellulaires et téléavertisseurs <p>*Voir la liste détaillée à l'annexe 8</p>
Entreposage	Cages, boîtes ou palettes
Spécifications de tri ou d'entreposage	<ul style="list-style-type: none"> • Trier en trois catégories : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dispositifs d'affichage (TV et écran) ○ Ordinateurs (incluant tablette et portable) ○ Accessoires (tous les autres produits) • Respecter la quantité minimum de stockage convenue dans votre entente pour demander une collecte. • Ne pas autoriser le démantèlement des appareils ou la prise de pièces. <p>* <u>Se référer à votre entente pour l'ensemble des spécifications et exigences.</u></p>

Autres résidus domestiques dangereux

Produits inorganiques (produits chimiques)	
Programme de récupération	Aucun
Fournisseur de services	Laurentides Re/sources D'autres fournisseurs peuvent être utilisés (ex. Clean Harbors, voir la liste de fournisseurs de services divers à l'annexe 3)
Produits acceptés avec frais	Acides Bases Oxydants (comburant) Toxiques
Entreposage	Barils identifiés avec l'étiquette correspondant au type de produit (acide, base, oxydant, toxiques) dans la remise RDD
Spécifications de tri ou d'entreposage	Ajouter de la vermiculite entre les contenants. Elle stabilise les contenants et absorbe les fuites. Placer les contenants debout. Faire des étages. Refermer les barils de manière à laisser circuler l'air. * Se référer à votre entente pour l'ensemble des spécifications et exigences.

Produits organiques	
Programme de récupération	Aucun
Fournisseur de services	Laurentides Re/sources D'autres fournisseurs peuvent être utilisés (ex. Clean Harbors, voir la liste de fournisseurs de services divers à l'annexe 3)
Produits acceptés avec frais	Huiles Aérosols Solvants
Entreposage	Bac de récupération SOGHU (bleu foncé ou vert)
Spécifications de tri ou d'entreposage	Placer convenablement (debout, en étage) les contenants dans les bacs. Fermer à clé le bac en dehors des heures d'ouverture. Produits exclusivement de provenance résidentielle dans leur contenant d'origine. * Se référer à votre entente pour l'ensemble des spécifications et exigences.

Bonbonnes de gaz propane et hélium	
Programme de récupération	Aucun
Fournisseurs de services et débouchés	<p>Option à prioriser : Entreprises de récupération, pour les régions desservies. Ex. RapidGaz</p> <p>Option pour les régions non desservies par les entreprises de récupération: Formation offerte par L'Association québécoise du propane (AQP) visant à retirer les valves de façon sécuritaire. Les bonbonnes peuvent ensuite être déposées au métal pour la récupération. L'IDDPNQL peut faciliter une formation au besoin. Contactez l'équipe GMR au 418-843-9999.</p> <p>Autre option : Lieux de vente des bonbonnes (ex. dépanneur, Canadian Tire)</p>
Produits acceptés (Rapid Gaz)	<p>Bonbonne de propane de toute grosseur, non percée, avec valve</p> <p>Bonbonne d'hélium de toute grosseur, non percée, avec valve (sur demande)</p>
Produits refusés (Rapid Gaz)	<p>Bonbonne percée ou sans valve (mettre directement au métal pour la récupération)</p> <p>Bonbonne de gaz comprimé autre que le propane et l'hélium</p>
Entreposage	Cage à propage à l'extérieur
Spécifications de tri ou d'entreposage	<p>Corder les bonbonnes en position debout.</p> <p>Vérifier que les valves sont bien fermées.</p>

Extincteurs	
Programme de récupération	Aucun
Fournisseurs de services	Contactez votre service incendie.
Entreposage	Voir les instructions de votre service incendie.
Spécifications de tri ou d'entreposage	Voir les instructions de votre service incendie.

Batteries acide-plomb (auto, camion et moto)	
Programme de récupération	Aucun
Fournisseurs de services	Terrapure Garages Ferrailleurs Trouvez un point de dépôt dans votre région (page en anglais): Recycling Lead-Acid Batteries
Produits acceptés	Voir selon le fournisseur de service utilisé.
Entreposage	Entrepôt à RDD
Spécifications de tri ou d'entreposage	Voir selon le fournisseur de service utilisé.

Mercure (thermomètre, baromètre et thermostat)	
Programme de récupération	Aucun
Fournisseurs de services	Terrapure Clean Harbors Autres (voir la liste de fournisseurs de services divers à l'annexe 3)
Produits acceptés	Voir selon le fournisseur de service utilisé.
Entreposage	Entrepôt à RDD
Spécifications de tri ou d'entreposage	Mettre les objets contenant du mercure dans un contenant rempli d'eau (ex. sseau 5 gallons). Submerger les objets permet de contenir les émissions de vapeurs au mercure au fond du sseau, car le mercure est plus lourd que l'eau.

Annexe 2 – Gestion des pneus

Pneus de véhicules	
Programme de récupération	Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage 2021-2026
Organisme responsable	RECYC-QUÉBEC
Produits visés	Pneus usés, usagés ou éclatés provenant d'un véhicule routier Diamètre de jante égal ou inférieur à 62,23 cm (24,5 pouces) Diamètre global égal ou inférieur à 123,19 cm (48,5 pouces)
Produits refusés	Pneus de vélo (voir tableau suivant) Pneus provenant de sites permanents Pneus plus grands que la taille précisée ci-haut Rejet de pneus provenant de manufacturiers de pneus
Entreposage	Endroit accessible et sécuritaire pour les transporteurs
Spécifications de tri ou d'entreposage	Pneus déjantés et propres (sans roches, sable, terre, eau, glace, etc.). Ranger les pneus automobiles, camionnettes et VUS à part des pneus de types camion commercial (faire 2 sections).

Pneus de vélo	
Programme de récupération	Aucun
Fournisseur de services (collecte gratuite)	Consortium Écho-logique
Produits visés	Pneus de vélo Chambres à air
Entreposage	Endroit accessible et sécuritaire pour les transporteurs
Spécifications de tri ou d'entreposage	Pneus déjantés et propres (sans roches, sable, terre, eau, glace, etc.)

Annexe 3 – Entreprises de traitement de matières dangereuses

Tableau 6: Entreprises de traitement de matières dangereuses

Entreprise	Téléphone
Terrapure	1-866-443-7524
Clean Harbors	1-800-444-4244
CRI Environnement	1-800-562-0282
Solva-Rec	1-450-347-3008
Veolia	1-800-361-8920
Global Récupération	1-888-528-9718
Triumvirate	1-866-543-2195
Safety Kleen	800-323-5040
Phoenix Services Environnementaux	1-877-343-3649
Mira.ca (pour cartouches vides)	1-800-799-6472

Annexe 4 – Classes de transport des matières dangereuses

Tableau 7: Classes de transport des matières dangereuses

Signification	Symbole
Classe 1 Explosifs	
Classe 2 Gaz	
Classe 3 Liquides inflammables	
Classe 4 Solides inflammables, combustion spontanée, matières hydroréactives	
Classe 5 Matières comburantes et peroxydes organiques	
Classe 6 Matières toxiques et infectieuses	
Classe 7 Matières radioactives	
Classe 8 Matières corrosives	
Classe 9 Produits, matières ou organismes divers	

Annexe 5 – Test d’identification des RDD

En tout temps, on privilégie la méthode d’identification nécessitant le moins de manipulations du produit. Toujours procéder dans l’ordre suivant :

1. Identification visuelle du contenant fermé.
2. Identification visuelle du contenu : toujours agir avec précaution.

Tenir le contenant à bout de bras en orientant l’ouverture dans la direction opposée à soi. Si le contenant est difficile à ouvrir, utiliser un outil ou demander de l’aide. Ne jamais appuyer le contenant sur soi pour avoir plus de force.

3. Identification olfactive (odeur) : ne jamais respirer directement dans l’ouverture du contenant.

Au moment de l’ouverture, laisser le temps aux vapeurs accumulées de s’évaporer. En gardant le visage à bonne distance du contenant, faire ensuite circuler les vapeurs vers le nez par un mouvement de la main.

4. Test sur une petite quantité de produit :

Verser avec précaution une petite quantité du produit à identifier dans le bouchon (couvercle) de contenant.

5. Répéter l’étape 3.

6. Test de pH :

a. Tremper un petit morceau du papier pH dans le produit.

b. Vérifier le résultat sur l’échelle de pH :

- Bleu (et dégradé de bleu) : **Base**
- Rouge (et dégradé de rouge) : **Acide**
- Si le papier ne change pas de couleur : **Neutre**

Si le produit est neutre, passer à l’étape 7.

7. Test de solvant :

S’écarter des produits, se mettre à l’abri du vent et essayer, à l’aide d’un briquet, de faire s’enflammer le papier pH imbibé du produit :

- Si le produit s’enflamme et brûle avant le papier, il s’agit d’un solvant.
- Si le produit ne s’enflamme pas, mais que le papier devient rose, il s’agit d’un solvant chloré (car les solvants chlorés deviennent alors de l’acide chlorhydrique [HCL] qui fait teinter le papier).
- Si le produit ne brûle pas, ce n’est pas un solvant.

8. Test d'oxydant :

Tremper un papier oxydant dans un peu de produit.

- S'il se forme une ligne noire sur le papier, il s'agit d'un oxydant.

N.B. Il faut toujours faire le test de pH avant le test d'oxydant et classer le produit en fonction de ce test. Un produit pourrait être à la fois acide et oxydant ou basique et oxydant, mais sa caractéristique principale pour le classement est son pH.

Annexe 6 – Tri des résidus domestiques dangereux

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
2,4-D	Toxique	Baril toxique armoire RDD
6/12	Toxique	Baril toxique armoire RDD
ACÉTONE	Solvants	Bac bleu foncé
ACIDE ACÉTIQUE	Organiques	Bac bleu foncé
ACIDE BORIQUE	Acides	Baril acide armoire RDD
ACIDE CHLORHYDRIQUE	Acides	Baril acide armoire RDD
ACIDE CYANURIQUE	Organiques	Bac bleu foncé
ACIDE FLUORHYDRIQUE ou fluoborique	Acides	Baril acide armoire RDD
ACIDE GLYCOLIQUE	Organiques	Bac bleu foncé
ACIDE ISOCYANURIQUE (stabilisant pour piscine)	Organiques	Bac bleu foncé
ACIDE KODAFIXE	Autres	Consulter le tableau des produits photo
ACIDE MURIATIQUE	Acides	Baril acide armoire RDD
ACIDE NITRIQUE (Emballer seul dans un 20 litres)	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
ACIDE OXALIQUE	Organiques	Bac bleu foncé
ACIDE PERCHLORIQUE	Acides	Baril acide armoire RDD
ACIDE PHOSPHORIQUE	Acides	Baril acide armoire RDD
ACIDE PICRIQUE	Produit explosif	Communiquer avec Laurentide
ACIDE SULFURIQUE	Acides	Baril acide armoire RDD
ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE (traitement-choc avec stabilisant pour piscine)	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
ACRYLIC PAINT	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
ACRYLIQUE-RÉSINE SYNTHÉTIQUE	Organiques	Bac bleu foncé
ADHÉSIF À CÉRAMIQUE, PLANCHER, POLYMÈRE	Organiques	Bac bleu foncé

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
ADOUCESSEUR D'EAU POUR HUMIDIFICATEURS	Organiques	Bac bleu foncé
AÉROSOLS	Aérosols	Bac bleu foncé
AÉROSOLS D'HUILE	Huiles	Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)
AÉROSOLS DE PEINTURE (toutes les sortes)	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
AIR PURIFIER OR CLEANER (unpressurised)	Autres	Ordures
AJAX / COMET	Bases	Baril base armoire RDD
ALCOOL À FRICTION	Solvants	Bac bleu foncé
ALGICIDE	Toxique	Baril toxique armoire RDD
ALKYDE PAINT	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
ALLUME-FEU LIQUIDE	Solvants	Bac bleu foncé
ALLUME-FEU SOLIDE	Organiques	Bac bleu foncé
ALUMINIUM PAINT	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
ALUMINIUM POWDER	Réactifs	Communiquer avec Laurentide
ALUN	Acides	Baril acide armoire RDD
AMIANTE (longue fibre)	Bases	Baril base armoire RDD. Communiquer avec Laurentide
AMIANTE (poudre)	Bases	Baril base armoire RDD. Communiquer avec Laurentide
AMMONIAC / cleaner	Bases	Baril base armoire RDD
AMMONIAQUE / Nettoyeur	Bases	Baril base armoire RDD
AMMONIUM HYDROXIDE	Bases	Baril base armoire RDD
ANALGÉSIQUE	Organiques	Bac bleu foncé
ANT-B-GONE	Toxique	Baril toxique armoire RDD
ANT-CONTROL	Toxique	Baril toxique armoire RDD

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
ANTIBIOTIQUE	Organiques	Bac bleu foncé
ANTI-FREEZE	Huiles	Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)
ANTIGEL pour conduites d'essence	Organiques	Bac bleu foncé
ANTIGEL pour plomberie	Organiques	Bac bleu foncé
ANTIGEL pour véhicules	Huiles	Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)
ANTIRUST PAINT	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
ANTISTATIQUE (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
ANTI-SUDORIFIQUE (non pressurisé)	Autres	Ordures
ANTI-SUDORIFIQUE (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
APPRÊTS	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
APPRÊTS POUR USAGE INDUSTRIEL	Organiques	Bac bleu foncé
ARSENIC	Toxique	Baril toxique armoire RDD
ARTISTIC OIL	Huiles	Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)
ASBESTOS (long fiber)	Bases	Baril base armoire RDD Communiquer avec Laurentide
ASBESTOS (powder)	Bases	Baril base armoire RDD Communiquer avec Laurentide
BATTERIES D'AUTOMOBILE (acide/plomb)	Batteries acide/plomb	Particulier
BENZENE	Solvants	Bac bleu foncé
BICARBONATE DE SODIUM	Bases	Baril base armoire RDD
BISULFATE DE SODIUM	Acides	Baril acide armoire RDD
BLACK FLAG	Toxique	Baril toxique armoire RDD
BLACK LEAF	Toxique	Baril toxique armoire RDD
BLEACH	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
BLEACH-RITE	Combustibles (Oxydants)	Baril combustible armoire RDD
BO-FRUIT INSECTICIDE	Toxique	Baril toxique armoire RDD
BON AMI (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
BORATE DE SODIUM	Bases	Baril base armoire RDD
BORAX	Bases	Baril base armoire RDD
BORIC ACID	Acides	Baril acide armoire RDD
BOUCHE-FISSURES	Organiques	Bac bleu foncé
BOULE À MITES	Toxique	Baril toxique armoire RDD
BRASSO	Solvants	Bac bleu foncé
BREAKING OIL	Huiles	Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)
BRIQUETS vides	Autres	Ordures
BROMATES	Combustibles (Oxydants)	Baril combustible armoire RDD
BROMINE PUCKS FOR POOL	Combustibles (Oxydants)	Baril combustible armoire RDD
BROMO	Autres	Ordures
BUTANE (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
BUTANE-PROPANE de camping	Propane	Armoire de bonbonne de propane
CADMIUM en gros morceau	Bases	Baril base armoire RDD
CADMIUM en poudre	Bases	Baril base armoire RDD
CALCIUM HYDRATE	Bases	Baril base armoire RDD
CALCIUM HYDROXIDE	Bases	Baril base armoire RDD
CALFEUTRAGE RÉSINE	Organiques	Bac bleu foncé
CAPTAN DICHLORO ACID	Toxique	Baril toxique armoire RDD
CAR PAINT	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
CARBARYL	Toxique	Baril toxique armoire RDD
CARBONATE	Bases	Baril base armoire RDD
CARBONATE DE CALCIUM	Bases	Baril base armoire RDD

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
CARBONATE DE SODIUM	Bases	Baril base armoire RDD
CARBURETOR CLEANER (unpressurised)	Solvants	Bac bleu foncé
CAUSTIQUE	Bases	Baril base armoire RDD
CEMENT (powder form)	Bases	Baril base armoire RDD
CERAMIC GLUE, ADHESIVE ou GROUT	Organiques	Bac bleu foncé
CÉTOL	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
CÉTOL (corrosif)	Acides	Baril acide armoire RDD
CHAUX (LIME) (oxyde de calcium)	Bases	Baril base armoire RDD
CHLORATE	Comburents (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
CHLORATE DE SODIUM	Comburents (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
CHLORE pour piscines (hypochlorite)	Comburents (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
CHLORHYDRATE D'URÉE	Organiques	Bac bleu foncé
CHLORPYRIFOS	Toxique	Baril toxique armoire RDD
CHLORURE DE CALCIUM	Acides	Baril acide armoire RDD
CHLORURE DE MÉTHYLÈNE	Solvants	Bac bleu foncé
CHLORURE DE POTASSIUM	Bases	Baril base armoire RDD
CHLORURE FERRIQUE	Acides	Baril acide armoire RDD
CIMENT EN POUVRE	Bases	Baril base armoire RDD
CIMENT PLASTIQUE	Organiques	Bac bleu foncé
CIRE (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
CIRE À PLANCHER, VOITURE	Organiques	Bac bleu foncé
CIRE À SKI	Organiques	Bac bleu foncé
CLR	Organiques	Bac bleu foncé
COLLE CONTACT	Organiques	Bac bleu foncé
COLLE pour céramique	Organiques	Bac bleu foncé
COLLE pour tuile	Organiques	Bac bleu foncé

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
COLOGNE/PARFUM	Solvants	Bac bleu foncé
COLORANT pour tissus	Organiques	Bac bleu foncé
COLORUNDUM SEALER	Organiques	Bac bleu foncé
COMBUSTIBLE À FONDUE	Solvants	Bac bleu foncé
COMBUSTIBLE SOLIDE	Organiques	Bac bleu foncé
COMPOSÉS BROMÉS pour piscine	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
CONDITIONNEUR À CUIR (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
COULIS À CÉRAMIQUE	Organiques	Bac bleu foncé
COULIS DIVERS	Bases	Baril base armoire RDD
CRAB GRASS ARSENIC	Toxique	Baril toxique armoire RDD
CRÈME À RASER (non pressurisé)	Autres	Ordures
CRÈME À RASER (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
CRÈME SOLAIRE	Autres	Ordures
CRÉOLINE	Acides	Baril acide armoire RDD
CRÉOSOTE	Toxique	Baril toxique armoire RDD
CRÉOTHANE	Organiques	Bac bleu foncé
CYANURE DE POTASSIUM	Autres	Communiquer avec Laurentide
CYANURE DE SODIUM	Autres	Communiquer avec Laurentide
CYGON	Toxique	Baril toxique armoire RDD
CYLINDRE PROPANE 1 lb (465 g)	Propane	Armoire de bonbonne de propane
CYLINDRE PROPANE 20 lb	Propane	Armoire de bonbonne de propane
DDT	Toxique	Baril toxique armoire RDD
DDT ÉMULSION 25%	Toxique	Baril toxique armoire RDD
DÉBOUCHE TUYAU (cuisine) avec flocons d'aluminium	Réactifs	Communiquer avec Laurentide
DÉBOUCHE TUYAU (cuisine) sans flocons d'aluminium	Bases	Baril base armoire RDD
DÉBOUCHE TUYAU (salle de bain)	Acides	Baril acide armoire RDD

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
DÉCAPANT À PEINTURE	Solvants	Bac bleu foncé
DÉCAPANT À ROUILLE	Acides	Baril acide armoire RDD
DEET	Toxique	Baril toxique armoire RDD
DÉFARTEUR	Solvants	Bac bleu foncé
DÉGEL-SERRURE (non pressurisé)	Solvants	Bac bleu foncé
DÉGEL-SERRURE (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
DÉGIVREUR (méthanol)	Solvants	Bac bleu foncé
DÉGRAISSANT liquide	Solvants	Bac bleu foncé
DÉODORANT (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
DÉTACHEUR À L'HUILE	Organiques	Bac bleu foncé
DÉTARTREUR	Acides	Baril acide armoire RDD
DÉTECTEUR DE FUMÉE (avertisseur de fumée)	Autres	Ordures
DÉTECTEUR THERMIQUE	Piles	Baril/boite de Piles
DÉTERGENT À LINGE	Autres	Ordures
DÉTERGENT À VAISSELLE	Autres	Ordures
DÉVELOPPEUR À PHOTO (révélateur)	Autres	Consulter le tableau des produits photo
DIAZINON	Toxique	Baril toxique armoire RDD
DICAMBA	Toxique	Baril toxique armoire RDD
DICHLORO (dichloroisocyanurate de potassium)	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
DICHLORO (dichloroisocyanurate de sodium)	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
DICHLORO-S-TRIAZINETRIONE	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
DICHLORPROP	Toxique	Baril toxique armoire RDD
DICHLORVOS	Toxique	Baril toxique armoire RDD
DIÉSEL	Solvants	Bac bleu foncé
DILUANT À PEINTURE	Solvants	Bac bleu foncé

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
DISTILLAT DE PÉTROLE	Solvants	Bac bleu foncé
DORMANT OIL	Huiles	Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)
DRANO avec flocons d'aluminium	Réactifs	Communiquer avec Laurentide
DRANO sans flocons d'aluminium	Bases	Baril base armoire RDD
DRYFALL (peinture aux retombées sèches)	Organiques	Bac bleu foncé
DURCISSEUR À FIBRE DE VERRE	Peroxyde organique	Communiquer avec Laurentide
DURCISSEUR À MASTIC	Organiques	Bac bleu foncé
EASY OFF (four, tapis)	Bases	Baril base armoire RDD
EASY OFF (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
EAU DE JAVEL	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
EMPOIS (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
ENCRE (liquide)	Organiques	Bac bleu foncé
ENDUIT À BASE DE BITUME	Organiques	Bac bleu foncé
ENGRAIS avec herbicide	Toxique	Baril toxique armoire RDD
ENGRAIS avec insecticide	Toxique	Baril toxique armoire RDD
ENGRAIS avec pesticide	Toxique	Baril toxique armoire RDD
ENLEVES-SOUCHES	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
ÉNO	Autres	Ordures
ÉPOXY	Organiques	Bac bleu foncé
ESSENCE	Solvants	Bac bleu foncé
ESSENCE À BRIQUET (non pressurisé)	Solvants	Bac bleu foncé
ESSENCE À BRIQUET (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
ESSENCE MINÉRAL	Solvants	Bac bleu foncé
ESSENCE/HUILE	Organiques	Bac bleu foncé
ETHANOL	Solvants	Bac bleu foncé
ETHER	Produit explosif	Communiquer avec Laurentide

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
ÉTHYLÈNE GLYCOL	Huiles	Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)
EXPLOSIF	Autres	Communiquer avec Laurentide
FANTASTIC	Bases	Baril base armoire RDD
FERRIC CHLORIDE	Acides	Baril acide armoire RDD
FERTILISANT	Toxique	Baril toxique armoire RDD
FIBERGLASS HARDENER	Peroxyde organique	Communiquer avec Laurentide
FIXATIF POUR CHEVEUX (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
FLEA POWDER	Toxique	Baril toxique armoire RDD
FLECTO (peinture)	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
FLINTKOTE	Organiques	Bac bleu foncé
FLORIENT (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
FLUIDE À FREINS	Organiques	Bac bleu foncé
FLY KILLER	Toxique	Baril toxique armoire RDD
FLY-TOX	Toxique	Baril toxique armoire RDD
FONGICIDE	Toxique	Baril toxique armoire RDD
FONGINES CAPTAN DEECAP	Toxique	Baril toxique armoire RDD
FORMOL usé	Organiques	Bac bleu foncé
FORMULE 22	Organiques	Bac bleu foncé
FRUIT PLUS	Toxique	Baril toxique armoire RDD
GAS / OIL	Organiques	Bac bleu foncé
GASKET SEALER	Organiques	Bac bleu foncé
GAZ LINE	Organiques	Bac bleu foncé
GAZOLINE (gasoline)	Solvants	Bac bleu foncé
GLYCÉRINE	Organiques	Bac bleu foncé
GOMME LAQUES (Shellac)	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
GOUDRON À TOITURE	Organiques	Bac bleu foncé

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
GRAISSE	Organiques	Bac bleu foncé
GREEN CROSS-INSECT DUST	Toxique	Baril toxique armoire RDD
HAGEN FLEA	Toxique	Baril toxique armoire RDD
HERTEL	Bases	Baril base armoire RDD
HEXANE	Solvants	Bac bleu foncé
HUILE 2 TEMPS ET 4 TEMPS	Huiles	Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)
HUILE À CHAUFFAGE	Solvants	Bac bleu foncé
HUILE À FONDUE	Solvants	Bac bleu foncé
HUILE À FREIN	Organiques	Bac bleu foncé
HUILE À LAMPE	Solvants	Bac bleu foncé
HUILE À TRANSMISSION	Huiles	Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)
HUILE D'ABRASION	Organiques	Bac bleu foncé
HUILE D'ARTISAN	Organiques	Bac bleu foncé
HUILE DE CITRON	Solvants	Bac bleu foncé
HUILE DE DORMANCE (huile dormante)	Organiques	Bac bleu foncé
HUILE DE LIN	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
HUILE DE PROTECTION ET DE FINITION	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
HUILE DE TECK	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
HUILE EN AÉROSOL	Huiles	Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)
HUILE PÉNÉTRANTE (non pressurisée)	Organiques	Bac bleu foncé
HUILE PÉNÉTRANTE (pressurisée)	Aérosols	Bac bleu foncé
HUILE VÉGÉTALE (liquide)	Huiles	Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)
HUILE VÉGÉTALE (solide)	Organiques	Bac bleu foncé
HUILE/ESSENCE	Organiques	Bac bleu foncé

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
HYDRATE DE CALCIUM	Bases	Baril base armoire RDD
HYDRATE DE MÉTHYLE	Solvants	Bac bleu foncé
HYDROXYDE D'AMMONIUM	Bases	Baril base armoire RDD
HYDROXYDE DE CHAUX	Bases	Baril base armoire RDD
HYDROXYDE DE POTASSIUM	Bases	Baril base armoire RDD
HYDROXYDE DE SODIUM	Bases	Baril base armoire RDD
HYDRURE / HYDRIDE	Réactifs	Communiquer avec Laurentide
HYPOCHLORITE	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
HYPOCHLORITE DE CALCIUM	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
HYPOCHLORITE DE LITHIUM	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
HYPOCHLORITE DE SODIUM 12% (eau de Javel 12%)	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
IMPERMÉABILISANT À CUIR	Organiques	Bac bleu foncé
INSECTICIDE	Toxique	Baril toxique armoire RDD
ISOCYANATE (Si grandes quantités : Communiquer avec Laurentide)	Bases	Baril base armoire RDD
ISOPROPANOL	Solvants	Bac bleu foncé
JIG-A-LOO	Aérosols	Bac bleu foncé
KELTHÈNE	Toxique	Baril toxique armoire RDD
KÉRIGROW	Toxique	Baril toxique armoire RDD
KÉROSÈNE	Solvants	Bac bleu foncé
KETTLE TARTAR REMOVER	Acides	Baril acide armoire RDD
KILLEX	Toxique	Baril toxique armoire RDD
KODAKFIX	Autres	Consulter le tableau des produits photo
KOLO FRUIT TRAC	Toxique	Baril toxique armoire RDD
LAQUE (LACQUER)	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
LARVEX	Toxique	Baril toxique armoire RDD

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
LAVE VITRE pour auto	Organiques	Bac bleu foncé
LAXATIF	Autres	Ordures
LEMON OIL	Solvants	Bac bleu foncé
LIME (oxyde de calcium)	Bases	Baril base armoire RDD
LIQUIDE D'ALLUMAGE BBQ	Solvants	Bac bleu foncé
LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT pour plomberie	Organiques	Bac bleu foncé
LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT pour véhicules	Huiles	Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)
LOTION HYDRATANTE	Autres	Ordures
LUBRIFIANT	Organiques	Bac bleu foncé
LYSOL DÉSINFECTANT (non pressurisé)	Organiques	Bac bleu foncé
LYSOL DÉSINFECTANT (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
MAGNÉSIUM MÉTALLIQUE	Réactifs	Communiquer avec Laurentide
MALATHION	Toxique	Baril toxique armoire RDD
MARQUETTE INSECTICIDE	Toxique	Baril toxique armoire RDD
MASTIC	Organiques	Bac bleu foncé
MASTIC À BOIS	Organiques	Bac bleu foncé
MASTIC À FIBRE DE VERRE	Organiques	Bac bleu foncé
MCPA	Toxique	Baril toxique armoire RDD
MÉDICAMENT À PRESCRIPTION	Organiques	Bac bleu foncé
MEK Peroxyde (MEKP)	Peroxyde organique	Communiquer avec Laurentide
MÉLANGE GAZOLINE/HUILE	Organiques	Bac bleu foncé
MERCURE ou Solide contaminé au mercure	Mercuré	Chaudière hermétique, en plastique, avec de l'eau dedans
MÉTASILICATE DE SODIUM	Bases	Baril base armoire RDD
MÉTASILICATE DE SOUDE	Bases	Baril base armoire RDD
MÉTHANOL	Solvants	Bac bleu foncé
METHYL ETHYL CETONE (MEK)	Solvants	Bac bleu foncé

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
MONOÉTHANOLAMINE	Bases	Baril base armoire RDD
MORDANE	Toxique	Baril toxique armoire RDD
MOTHBALLS	Toxique	Baril toxique armoire RDD
MOUSSE À CHEVEUX (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
MULCO (silicone)	Organiques	Bac bleu foncé
MULTI-GRIP	Organiques	Bac bleu foncé
NAPHTA	Solvants	Bac bleu foncé
NAPHTALENE DE Zn	Organiques	Bac bleu foncé
NAVAL JELLEY	Acides	Baril acide armoire RDD
NETTOYEUR À CARBURATEUR (non pressurisé)	Solvants	Bac bleu foncé
NETTOYEUR À CARBURATEUR (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
NETTOYEUR À CUIR (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
NETTOYEUR À FOUR (non pressurisé)	Bases	Baril base armoire RDD
NETTOYEUR À FOUR (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
NETTOYEUR À MARBRE	Autres	Ordures
NETTOYEUR À PORCELAINE (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
NETTOYEUR À TAPIS	Organiques	Bac bleu foncé
NETTOYEUR À TUILE	Bases	Baril base armoire RDD
NETTOYEUR À VITRE	Solvants	Bac bleu foncé
NETTOYEUR À VITRE À base d'ammoniaque	Bases	Baril base armoire RDD
NETTOYEUR POUR INOX ET CUIVRE	Acides	Baril acide armoire RDD
NICKEL (poudre)	Réactifs	Communiquer avec Laurentide
NITRATES	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
NITRITES	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
NITRO-BENZÈNE	Solvants	Bac bleu foncé

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
NOR-SOL	Solvants	Bac bleu foncé
OFF	Toxique	Baril toxique armoire RDD
ONEX	Toxique	Baril toxique armoire RDD
ONTOX	Toxique	Baril toxique armoire RDD
ORTHO CHLORDANE	Toxique	Baril toxique armoire RDD
OXYDE D'ALUMINIUM	Bases	Baril base armoire RDD
OZITE AP 400	Organiques	Bac bleu foncé
PAM (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
PARADICHLOROBENZÈNE	Toxique	Baril toxique armoire RDD
PARAFFINE	Autres	Ordures
PÂTE À SOUDER	Acides	Baril acide armoire RDD
PEINTURE (pot de verre)	Organiques	Bac bleu foncé
PEINTURE (pressurisé)	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PEINTURE À DEUX COMPOSANTS	Organiques	Bac bleu foncé
PEINTURE À L'HUILE	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PEINTURE À MÉLAMINE	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PEINTURE À MÉTAL	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PEINTURE À PISCINE	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PEINTURE À PISCINE (industrielle)	Organiques	Bac bleu foncé
PEINTURE À SIGNALISATION ROUTIÈRE	Organiques	Bac bleu foncé
PEINTURE ACRYLIQUE	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PEINTURE ALKYDE	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PEINTURE ALUMINIUM	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PEINTURE ANTIROUILLE	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
PEINTURE ANTISALISSURE (ANTIFOULING)	Organiques	Bac bleu foncé
PEINTURE AUTOMOBILE	Organiques	Bac bleu foncé
PEINTURE AUX RETOMBÉES SÈCHES (dryfall)	Organiques	Bac bleu foncé
PEINTURE ÉMAIL	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PEINTURE EN AÉROSOL (toutes les sortes, même vides)	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PEINTURE ESTER D'ÉPOXYDE	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PEINTURE LATEX	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PEINTURE MARINE (à bateau) sans agent	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PEINTURE OXYDE DE CHROME	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PEINTURE POLYURÉTHANNE	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PEINTURE POUR USAGE ARTISTIQUE	Organiques	Bac bleu foncé
PEINTURE POUR USAGE INDUSTRIEL	Organiques	Bac bleu foncé
PEINTURE TREMCLAD	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PEINTURE URÉTHANE	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PEINTURE VARATHANE	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PENTACHLOROPHÉNOL	Toxique	Baril toxique armoire RDD
PENTOX	Toxique	Baril toxique armoire RDD
PEPTO-BISMOL	Autres	Ordures
PERCARBONATE DE SODIUM pas avec le chlore	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
PERCHLORATES	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
PERMANGANATES	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
PERMETRIN	Toxique	Baril toxique armoire RDD
PEROXYDE D'HYDROGÈNE	Combustants (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
PEROXYDE ORGANIQUE	Réactifs	Communiquer avec Laurentide
PERSULFATES	Combustants (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
PESTCONTROL	Toxique	Baril toxique armoire RDD
PH - (diminue le pH) produits pour piscine	Acides	Baril acide armoire RDD
PH + (augmente le pH) produits pour piscine	Bases	Baril base armoire RDD
PHOSALONE	Toxique	Baril toxique armoire RDD
PHOSPHATE DIBASIQUE	Bases	Baril base armoire RDD
PHOSPHATE MONOBASIQUE	Acides	Baril acide armoire RDD
PHOSPHATE TRISODIQUE (TSP)	Bases	Baril base armoire RDD
PHOTO-FLO FIXATIF RÉVÉLATEUR	Autres	Consulter le tableau des produits photo
PILES RECHARGEABLES	Piles	Baril/boîte de Piles
PITCH	Organiques	Bac bleu foncé
PLASTIC BODY PATCH	Organiques	Bac bleu foncé
PLASTIC WOOD	Organiques	Bac bleu foncé
PLÂTRE DE PARIS	Bases	Baril base armoire RDD
PLEDGE (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
POISON À RAT	Toxique	Baril toxique armoire RDD
POLI À ARGENTERIE	Organiques	Bac bleu foncé
POLI À MEUBLE, AUTO, PLANCHER	Organiques	Bac bleu foncé
POLYMÈRE	Organiques	Bac bleu foncé
POLYUR	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
polyuréthane	Organiques	Bac bleu foncé
POTASH	Bases	Baril base armoire RDD

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
POTASSIUM CYANIDE (cyanure) tablette	Autres	Communiquer avec le fournisseur
POTASSIUM PERMANGANATE	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
POUDRE D'ALUMINIUM	Réactifs	Communiquer avec Laurentide
PRÉSERVATIF POUR LE BOIS (zinc-cuivre-plomb)	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PRÉSERVATIF POUR VINYLE	Organiques	Bac bleu foncé
PRESTONE (antigel pour véhicules)	Huiles	Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)
PRIMER	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PRIMER INDUSTRIEL	Organiques	Bac bleu foncé
PRODUITS POUR PHOTO	Autres	Consulter le tableau des produits photo
PRODUITS POUR PISCINES	Autres	Consulter le tableau des produits pour piscine
PRODUITS POUR TOITURE	Organiques	Bac bleu foncé
PROPOXUR	Toxique	Baril toxique armoire RDD
PROTECTEUR À ASPHALTE (à l'eau et latex seulement)	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PROTECTEUR À BOIS ET À MAÇONNERIE	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
PURIFICATEUR D'AIR (non pressurisé)	Autres	Ordures
PURIFICATEUR D'AIR (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
PYRETHRIN	Toxique	Baril toxique armoire RDD
RAID	Toxique	Baril toxique armoire RDD
RÉGION SAUVAGE	Toxique	Baril toxique armoire RDD
RÉPULSIF CHIEN/CHAT	Organiques	Bac bleu foncé
RÉSINE LIQUIDE	Organiques	Bac bleu foncé
RÉSINE SYNTHÉTIQUE ACRYLIQUE	Organiques	Bac bleu foncé
RÉVÉLATEUR À PHOTO	Bases	Baril base armoire RDD
RODENTICIDE (sans cyanure)	Toxique	Baril toxique armoire RDD

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
ROOF COATING	Organiques	Bac bleu foncé
ROOF TAR	Organiques	Bac bleu foncé
ROSE DISEASE	Toxique	Baril toxique armoire RDD
ROSE DUST	Toxique	Baril toxique armoire RDD
ROTENONE	Toxique	Baril toxique armoire RDD
RUST REMOVER	Acides	Baril acide armoire RDD
SANI FLUSH	Acides	Baril acide armoire RDD
SANI FOAM	Aérosols	Bac bleu foncé
SAVON HYGIÉNIQUE	Autres	Ordures
SCOTCHGUARD (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
SEALER à base d'eau	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
SEALER à base de goudron	Organiques	Bac bleu foncé
SECTROL	Toxique	Baril toxique armoire RDD
SÉVIN INSECTIAL	Toxique	Baril toxique armoire RDD
SHAMPOING HYGIÉNIQUE	Autres	Ordures
SHELLAC	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
SILICATE DE SODIUM	Bases	Baril base armoire RDD
SILICONE (non pressurisé)	Organiques	Bac bleu foncé
SILICONE (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
SILVER POLISH	Organiques	Bac bleu foncé
SIROP	Organiques	Bac bleu foncé
SODIUM CHLORATE	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
SODIUM CYANIDE (cyanure)	Autres	Communiquer avec Laurentide
SODIUM MÉTALLIQUE	Réactifs	Communiquer avec Laurentide
SODIUM SILICATE	Bases	Baril base armoire RDD
SODIUM SULFITE	Bases	Baril base armoire RDD

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
SOLUTION DE PLACAGE (nickel / platine)	Cyanures	Communiquer avec Laurentide
SOLUTION KODAFIX	Autres	Consulter le tableau des produits photo
SPOT-LIFTER (non pressurisé)	Solvants	Bac bleu foncé
SPOT-LIFTER (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
SPRAY & WASH (non pressurisé)	Autres	Ordures
SPRAY & WASH (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
SPRAY-FINISH (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
SPRAY-SILICONE (non pressurisé)	Organiques	Bac bleu foncé
SPRAY-SILICONE (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
STATIC-GUARD (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
STUCCO	Organiques	Bac bleu foncé
SULFATE DISODIQUE	Bases	Baril base armoire RDD
SULFATE MONOSODIQUE	Acides	Baril acide armoire RDD
SULFITE DE SODIUM	Bases	Baril base armoire RDD
TEINTURE À BOIS	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
TEINTURE À SOULIER	Organiques	Bac bleu foncé
TEINTURE HYDROFUGE	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
TEINTURE POUR CHEVEUX, Colorant	Organiques	Bac bleu foncé
TEINTURE POUR CHEVEUX, colorant pour enfants	Organiques	Bac bleu foncé
TEINTURE POUR CHEVEUX, crème oxydante	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
TEINTURE POUR CHEVEUX, solution à base d'ammoniaque	Bases	Baril base armoire RDD
TEINTURES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES (liquide)	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
TETRACHLORVINPHOS	Toxique	Baril toxique armoire RDD
THEREBENTINE	Solvants	Bac bleu foncé

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
THINNER	Solvants	Bac bleu foncé
THIOSULFATE DE SODIUM	Organiques	Bac bleu foncé
THOMPSON'S WATERSEAL	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
TOLUÈNE	Solvants	Bac bleu foncé
TOUCH UP (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
TRAFFIC PAINT	Organiques	Bac bleu foncé
TRICHLORO-S-TRIAZINETRIONE	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
TRICHORO trichloroisocyanurique) (acide	Combustibles (Oxydants)	Baril comburant armoire RDD
TRISULFATE D'ALUMINIUM ANHYDRE	Acides	Baril acide armoire RDD
TSP (PHOSPHATE TRISODIQUE)	Bases	Baril base armoire RDD
TUBE DE CALFEUTRAGE	Organiques	Bac bleu foncé
VAR SOL	Solvants	Bac bleu foncé
VERNIS	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
VINAIGRE	Organiques	Bac bleu foncé
WARFARIN	Toxique	Baril toxique armoire RDD
WATER-SEAL (enduit pour toiture)	Organiques	Bac bleu foncé
WATER-SEAL (peinture)	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
WD-40 (non pressurisé)	Huiles	Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)
WD-40 (pressurisé)	Huiles	Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)
WEED & FEED	Toxique	Baril toxique armoire RDD
WEED KILLER	Toxique	Baril toxique armoire RDD
WEEDANOL	Toxique	Baril toxique armoire RDD
WEED-EX	Toxique	Baril toxique armoire RDD
WEEDRITE	Toxique	Baril toxique armoire RDD

Produits	Catégories	Emplacement à l'écocentre
WINDEX	Bases	Baril base armoire RDD
WIZARD (non pressurisé)	Autres	Ordures
WIZARD (pressurisé)	Aérosols	Bac bleu foncé
WONDER WEEDER	Toxique	Baril toxique armoire RDD
WOOD STAIN	Peintures	Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)
XYLENE	Solvants	Bac bleu foncé

Produits pour développement photo			
Type de produits	Corrosif	Ingrédients	Catégories
Développeur	Oui		Bases
	Non		Organiques
Fixatif	Oui	Acide acétique	Acides
		Bisulfate	Organiques
	Non		Organiques
Produits pour piscine			
Produits		Catégories	
pH-		Acides	
pH+		Bases	
Stabilisateur-acide cyanurique		Organiques	
Stabilisateur-acide isocyanurique		Organiques	
Algicide		Organiques	
Clarifiant		Organiques	
Potassium persulfate		Oxydants	
Brome		Oxydants	
Acide trichloroisocyanurique		Oxydants	
Acide dichloroisocyanurique		Oxydants	
Calcium hypochlorite		Oxydants	
Lithium hypochlorite		Oxydants	

Annexe 7 – Fournisseurs de services pour la récupération des matières

Tableau 8: Fournisseurs de services pour la récupération des matières

Matière	Entreprise	Téléphone, Courriel, Site internet	Contact
Métal			
Bois			
CRD			
Bonbonnes propane			
Peintures			
Huiles et filtres			
Antigel à véhicule			
Piles et batteries			
Tubes fluorescents, ampoules fluocompactes et lampes UV			
RDD inorganiques			
Appareils réfrigérants (halocarbones)			
Produits électroniques	ARPE-Québec	1-888-557-8177 operations@recyclermeselectroniques.ca	
Batteries acides-plombs (de voitures)			

Matière	Entreprise	Téléphone, Courriel, Site internet	Contact
Pneus <u>sans</u> jante	RECYC-Québec	1 888-857-PNEU (7638) Demande de récupération via : https://pneus.recyc-quebec.gouv.qc.ca/	
Pneus <u>avec</u> jantes			
Pneus de vélo			
Métaux non-ferreux			
Huile de friture domestique			
Extincteurs			
Articles et meubles réutilisables			

Annexe 8 – Aide-mémoire au tri des RDD

Piles et batteries

BOÎTE DE CARTON

Lithium et Lithium-ion

Petites piles scellées au plomb-acide

BARIL

Alcalines

NI-MH et NI-CD

Type de pile	Se trouve souvent dans...
 <p>Nickel-cadmium</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Outils électriques sans fil • Téléphones sans fil • Appareils photos numériques et caméras vidéo • Radios bidirectionnelles
 <p>Hydruure métallique de nickel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Téléphones cellulaires • Outils électriques sans fil • Téléphones sans fil • Appareils photos numériques • Radios bidirectionnelles
 <p>Lithium-ion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Outils électriques sans fil • Appareils photos numériques • Ordinateurs portables • Téléphones cellulaires
 <p>Petites piles scellées au plomb acide (PPSPA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Scooters • Appareils d'alerte incendie • Panneaux de sortie d'urgence • Piles de secours ASC
 <p>Alcalines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réveils • Calculatrices • Lampes torches • Télécommandes de télé • Jouets à télécommande
 <p>Lithium primaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Télécommande de verrouillage des voitures • Montres • Stimulateurs cardiaques

INSTRUCTIONS POUR LE SITE

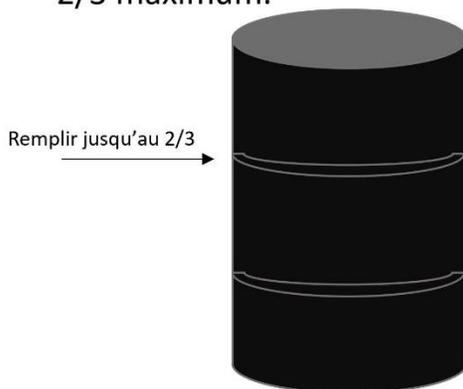
1) Mettre le sac dans le baril.



2) Monter la boîte en carton avec la doublure ignifuge.



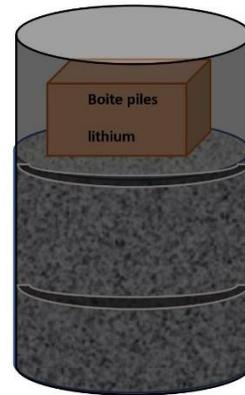
3) Mettre les piles ALCALINES, NI-CD, NI-MH et PLOMB telles quelles dans le baril. Remplir au 2/3 maximum.



RÉCUPÉRATION DES PILES

4) Mettre les piles LITHIUM et LITHIUM-ION dans la boîte avec la doublure. Fermer la boîte lorsqu'elle est pleine.

5) Mettre la boîte pleine fermée à l'intérieur du baril, sur le dessus des autres piles et fermer le couvercle.



Prenez note que cette procédure a pour but d'être conforme à la réglementation sur le transport des piles au lithium et lithium-ion de Transport Canada (RTMD). La boîte avec la doublure ignifuge limite le risque d'incendie relié au lithium.

Certificat d'équivalence d'Appel à Recycler :

SU 11601

Lampes au mercure



Liste Des Produits Acceptés

Le programme inclut les lampes contenant du mercure listées ci-dessous :

- | | |
|---|---|
| 1 Tubes fluorescents – droits / linéaires | 4 Lampes fluo-compactes (LFC) |
| 2 Tubes fluorescents – courbés / circulaires | 5 Lampes UHP (Ultra Haute Performance) à vapeur de mercure |
| 3 UV et lampes germicides | 6 Lampes à décharge à haute intensité (DHI), lampes au sodium à haute pression et autres |
| ! Lampes qui ne sont pas acceptées : Halogène, DEL, incandescente, sodium basse pression | |

Identifiez le logo Hg sur la lampe pour confirmer qu'elle contient du mercure: 

1 Tubes fluorescents – droits / linéaires



2 Tubes fluorescents – courbés / circulaires



3 UV et lampes germicides





- 1 Tubes fluorescents – droits / linéaires
 - 2 Tubes fluorescents – courbés / circulaires
 - 3 UV et lampes germicides
 - 4 Lampes fluo-compactes (LFC)
 - 5 Lampes UHP (Ultra Haute Performance) à vapeur de mercure
 - 6 Lampes à décharge à haute intensité (DHI), lampes au sodium à haute pression et autres
- ! Lampes qui ne sont pas acceptées : Halogène, DEL, incandescente, sodium basse pression

4 Lampes fluo-compactes (LFC)



5 Lampes UHP (Ultra Haute Performance) à vapeur de mercure



6 Lampes à décharge à haute intensité (DHI) et autres types



! Lampes qui ne sont pas acceptées : Halogène, DEL, incandescente, sodium basse pression



Produits inorganiques

ACIDE

BARIL

UN3264, Liquide inorganique corrosif, acide, NSA



Acide muriatique

Acide chlorhydrique

Acide phosphorique

Détartreurs (exemple : CLR)

pH –

Pour les reconnaître :

Lire la liste des ingrédients sur l'étiquette,
une sorte d'acide y sera identifiée (acide...)

BASE

BARIL

UN3266, Liquide inorganique corrosif, basique, NSA



Ammoniaque

Drano

Eau de javel

Nettoyeurs (sauf pour toilette)

Détergents

pH +

Pour les reconnaître :

Lire la liste des ingrédients sur l'étiquette ; une base a un nom très complexe et généralement aucun acide ne sera identifié.

COMBURANT (oxydant)

BARIL

UN1479, Solide comburant, NSA



Chlore sec

Teinture à cheveux

Peroxyde

AUCUN AUTRE PRODUIT

TOXIQUE

BARIL

UN3287, Liquide inorganique toxique, NSA



Pesticides

Insecticides

Herbicides

Fongicides

Algicides

Engrais

Produits vétérinaires

Appareils électroniques



Liste détaillée des produits électroniques acceptés dans les points de dépôt officiels

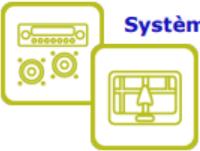


Page 1

 Ordinateurs portables	Ordinateurs portables; ordinateurs bloc-notes; tablettes électroniques; miniportables; mini-ordinateurs
 Ordinateurs de bureau	Ordinateurs de bureau (y compris ceux faisant office de serveurs); terminaux d'ordinateur; clients-serveurs légers ou mini-ordinateurs de bureau; serveurs de bureau / en tour
 Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo	Souris; souris de type boules de commande; claviers; pavés, pavés tactiles, lecteurs multimédias, routeurs/modems, disques durs externes, lecteurs de disquettes externes, lecteurs de disques optiques externes, pavés numériques, tablettes graphiques sans affichage, commutateurs HDMI, manettes de jeu (joystick); contrôleurs de console de jeux vidéo, "balance boards", senseurs et autres dispositifs d'entrée; duplicateurs de disques durs; dispositifs de stockage en réseau (NAS); adaptateurs de terminal média intégrés (EMTA); passerelles, points d'accès sans fil, commutateurs, prolongateurs de portée; câbles; connecteurs; chargeurs; télécommandes; cartes mémoires; clés USB; cartouches d'encre; calculatrices électroniques
 Dispositifs d'affichage	Téléviseurs; moniteurs d'ordinateurs; dispositifs d'affichage professionnel; écrans de télévision en circuit fermé; ordinateurs tout-en-un : un dispositif d'affichage avec ordinateur intégré; tablettes graphiques avec écran > 10 po; dispositifs d'affichage portables > 10 po
 Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques	Téléphones conventionnels avec ou sans fil employant la téléphonie à voix sur IP et les téléphones satellitaires; téléphones à hauts parleurs ou de conférence; répondeurs téléphoniques (à cassette ou numériques)
 Appareils cellulaires et téléavertisseurs	Téléphones cellulaires, y compris ceux munis d'un appareil-photo ainsi que de fonction d'enregistrement vidéo et/ou audio; téléphones intelligents (réseau cellulaire); assistants numériques personnels munis d'un écran tactile (réseau cellulaire); terminaux mobiles (réseau cellulaire); téléavertisseurs
 Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau	Imprimantes de bureau; imprimantes 3D; imprimantes avec station d'accueil pour appareils photo; imprimantes d'étiquettes, code-barres, cartes; imprimantes thermiques; numériseurs de bureau; numériseurs de bureau de cartes professionnelles; numériseurs de chèques; numériseurs de bureau de diapositives; télécopieurs de bureau; appareils multifonctions de bureau; cartouches d'encre *Les appareils posés au sol ne sont pas acceptés par le programme.

Liste détaillée des produits électroniques acceptés dans les points de dépôt officiels

Page 2

 <p>Systèmes audio/vidéo portables/personnels</p>	<p>Radios AM/FM et satellitaires portables; radios-réveils; chaînes stéréo portatives incluant celles pouvant se connecter à un Internet sans fil; magnétophones et enregistreurs portables; lecteurs/enregistreurs de disques (CD, DVD, VHS, Blu-ray, etc.) portables; lecteurs MP3; lecteurs numériques portables; stations d'accueil pour les baladeurs, téléphones intelligents et autres appareils portables; haut-parleurs portables/compacts/ pour socles d'accueil/pliants (avec ou sans fil, y compris les haut-parleurs « Wi-Fi » et « Bluetooth »); magnétophones à cassettes ou enregistreurs audio/vocaux numériques; casques d'écoute, écouteurs et microphones; casques téléphoniques (avec ou sans fil, y compris les "Bluetooth"); appareils photo numériques; porte-clés à photos numériques; caméras vidéo/caméscopes; assistants numériques personnels (PDA); radios multifonctions satellitaires, y compris CD, MP3, radio FM ou autres fonctions audio; numériseurs de cartes professionnelles/négatifs photographiques portables; imprimantes portables (ex. : imprimantes de photos portables); caméras web; cadres numériques; écrans portables – taille d'écran < 10"; emmagasineurs de sons, d'images et d'ondes; lecteurs de code-barres portables; émetteurs-récepteurs portables du service de radiocommunication familial (FRS)/services radio-mobile général (SRMG) /émetteurs-récepteurs portables/Radio portable de bande publique (CB); systèmes de jeux vidéo portables; lecteurs de livres électroniques; récepteurs numériques (radio) satellitaires portables; projecteurs multimédias portables; systèmes de localisation (GPS) portables conçus pour être utilisés pour des activités de loisirs et de sports (p. ex. GPS de randonnée); antennes HD; systèmes de surveillance vidéo/caméra pour bébé; interphones de surveillance pour bébé; odomètres; montres intelligentes, lunettes intelligentes, moniteurs d'activité (p. ex. podomètres, compteurs de pas, bracelets de sport)</p>
 <p>Systèmes audio/vidéo non portables</p>	<p>Magnéscopes (VCR)/projecteurs vidéo; projecteurs numériques; enregistreurs vidéo numériques (DVR); enregistreurs vidéo personnels (PVR); lecteurs/enregistreurs de disques non portables (DVD, Blu-ray, etc.); lecteurs/graveurs de disques laser; câbles et récepteurs satellites/décodeurs; convertisseurs; radios AM/FM et satellitaires non portables; lecteurs multimédias multifonctions non portables; caméras de sécurité analogiques et numériques pour la sécurité résidentielle ou en circuit fermé pour tout autre usage résidentiel; amplificateurs; égaliseurs de fréquence; tables tournantes/tourne-disques; systèmes de haut-parleurs audio; autres lecteurs/enregistreurs de musique audionumérique; combinés de chaînes d'audiocassette non portables; systèmes de karaoké; projecteurs multimédias non portables; lecteurs/enregistreurs multimédias; ensembles de systèmes de haut-parleurs; consoles de jeux vidéo non portables (raccordées à une télévision ou à un écran) et non destinées à un usage commercial</p>
 <p>Systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules</p>	<p>Composants audio et/ou vidéo et de localisation du marché secondaire pour véhicules, y compris : Radios, lecteurs de DVD, CD et/ou cassettes conçus pour être enchâssés (y compris ceux avec des fonctions intégrées de radio satellitaire et/ou de GPS); amplificateurs; égaliseurs de fréquence; haut-parleurs; systèmes de lecteurs vidéo; dispositifs d'affichage vidéo (y compris ceux avec des syntoniseurs intégrés); caméras de vision arrière; systèmes de localisation conçus pour être utilisés dans un véhicule, qu'ils soient enchâssés ou non (autonomes) (p. ex. récepteurs et composants de GPS automobiles ou marins); haut-parleurs de plafond; haut-parleurs encastrés au mur</p>
 <p>Ensembles de cinéma maison</p>	<p>Équipements audio et vidéo de cinéma maison vendus sous un même emballage provenant d'un fabricant d'équipement d'origine (OEM) et où figure un seul code-barres, y compris : Périphériques d'appareils audio; équipement audio et vidéo vendu en ensemble/paquet pour utilisation à des fins résidentielles ou non</p>

Annexe 9 – Compatibilité des catégories de RDD

L'incompatibilité de certaines catégories de RDD peuvent provoquer des réactions graves si elles entrent en contact (ex. acides et oxydants). Il est important de placer les contenants d'entreposage des RDD en fonction de la compatibilité des catégories. Voici les options d'entreposage selon les équipements disponibles à l'écocentre.

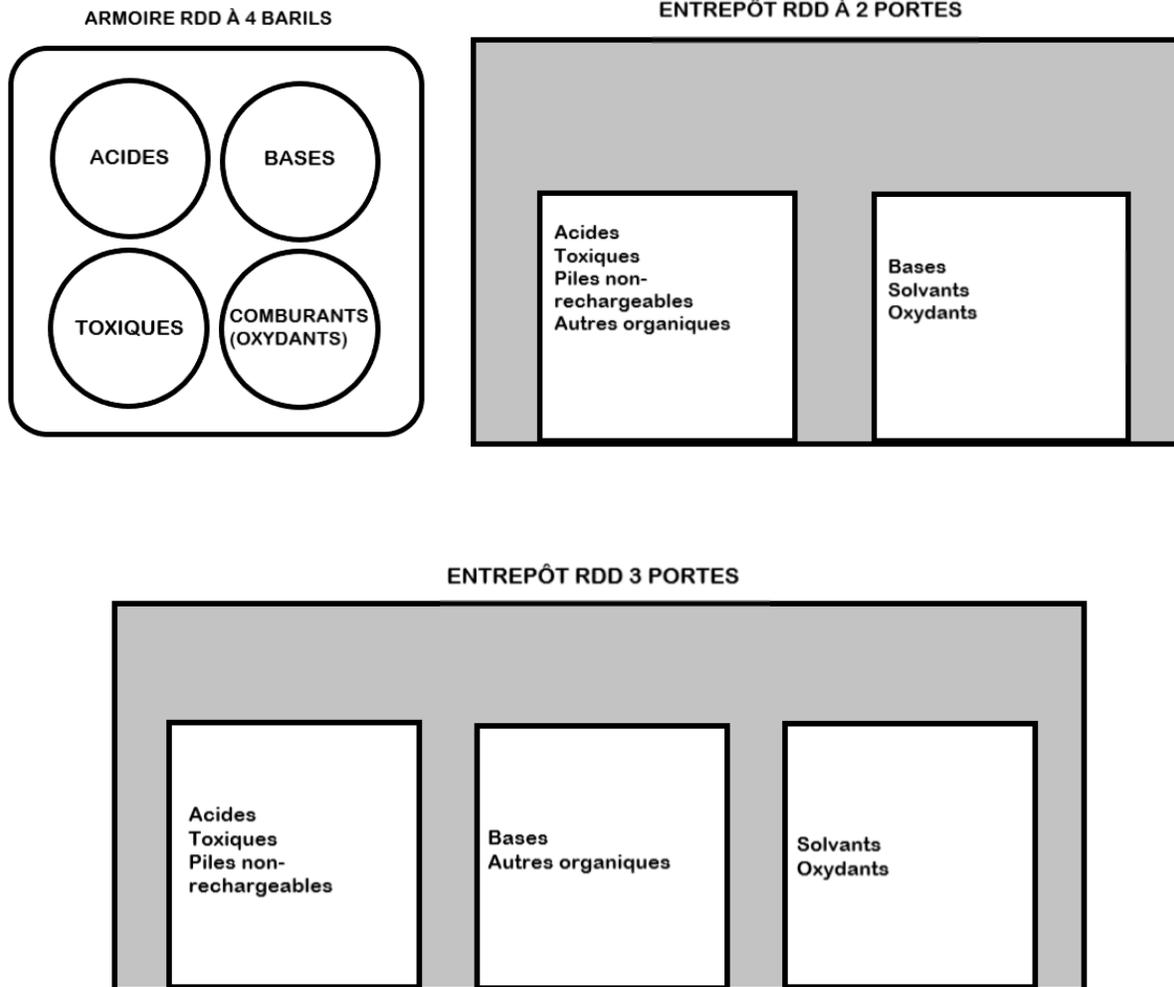


Tableau 9: Compatibilité des catégories de RDD

Catégories	Acides	Aérosols	Bases	Cyanures	Huiles	Organiques	Oxydants	Pesticides	Piles	Réactifs	Solvants
Acides	Attention	Attention	Attention	Attention	Compatibles	Attention	Attention	Compatibles	Compatibles	Attention	Attention
Aérosols	Attention	Attention	Attention	Compatibles	Attention	Attention	Attention	Compatibles	Compatibles	Compatibles	Attention
Bases	Attention	Attention	Attention	Compatibles	Compatibles	Attention	Compatibles	Compatibles	Compatibles	Attention	Attention
Cyanures	Attention	Compatibles	Attention	Attention	Compatibles	Compatibles	Attention	Compatibles	Compatibles	Attention	Attention
Huiles	Compatibles	Attention	Compatibles	Compatibles	Attention	Attention	Compatibles	Compatibles	Compatibles	Compatibles	Attention
Organiques	Attention	Compatibles	Compatibles	Attention	Attention						
Oxydants	Attention	Compatibles	Attention	Compatibles	Compatibles	Attention	Attention	Compatibles	Compatibles	Attention	Attention
Pesticides	Compatibles	Attention	Compatibles	Compatibles	Compatibles						
Piles	Compatibles	Attention	Compatibles	Compatibles							
Réactifs	Attention	Attention	Attention	Compatibles	Compatibles	Attention	Attention	Compatibles	Compatibles	Attention	Attention
Solvants	Attention	Compatibles	Compatibles	Attention	Attention						

Légende :  Attention ! Ces matières doivent être espacées et si possible, dans des sections différentes.

 Ces matières peuvent être entreposées côte à côte

Annexe 10 – Aide-mémoire des tâches pour les préposés de l'écocentre

ÉCOCENTRE—TÂCHES QUOTIDIENNES

DATE : _____

FAIT	QUOI FAIRE ?	COMMENTAIRES/ACTIONS	INITIALES
TOUS LES MATINS			
	Ouvrir la barrière		
	Nettoyer l'entrée et le chemin d'accès si nécessaire		
	S'assurer que le site est propre		
	Faire le tour du site pour nettoyer les dépôts sauvages		
POUR CHAQUE VISITE			
	Accueillir les visiteurs et valider leur admissibilité et celle des matières apportées		
	Remplir la fiche de suivi des visites et des matières		
	Orienter le visiteur pour le dépôt des matières		
	Veiller au tri adéquat des matières		
	Trier les résidus domestiques dangereux à leur réception		
	Sensibiliser le visiteur et communiquer les enjeux de gestion des matières résiduelles		
PENDANT LA JOURNÉE			
	Entretien des lieux et garder le site propre et sécuritaire, ramasser les débris sur le site		
	Sécuriser les lieux durant la collecte des conteneurs et des bacs		
	Lorsqu'il neige, déblayer la signalisation et demander le déneigement		
TOUS LES SOIRS			
	Vérifier qu'il ne reste personne sur le site		
	Barrer les conteneurs RDD et les bâtiments		
	Fermer la barrière		

ÉCOCENTRE—TÂCHES HEBDOMADAIRES

DATE : _____

FAIT	QUOI FAIRE ?	COMMENTAIRES/ACTIONS	INITIALES
POUR LE SITE EN GÉNÉRAL			
	Vérifier le niveau de remplissage de tous les secteurs (conteneurs, barils, etc.)		
	Aviser la personne responsable de contacter les récupérateurs		
	Vérifier que les équipements endommagés, défectueux ou avec des pièces manquantes sont réparés ou remplacés		
	S'assurer que les conteneurs/boîtes/barils soient correctement entreposés et accessibles pour la collecte		
	Transmettre les fiches de suivi papier à la personne responsable		

ÉCOCENTRE—TÂCHES MENSUELLES

DATE : _____

FAIT	QUOI FAIRE ?	COMMENTAIRES/ACTIONS	INITIALES
POUR LE SITE EN GÉNÉRAL			
	Vérifier que la signalisation est en bon état		
	Vérifier l'état des conteneurs, bacs, et autres installations (sans fuite, rouille ou bosse sévère)		
	Vérifier que la barrière et la clôture de l'écocentre sont en bon état		
	Remplacer des équipements défectueux ou manquants		
ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION INDIVIDUELLE			
	Vérifier que la trousse de premiers soins est complète et en bon état (utiliser la grille d'inspection de la trousse)		
	Vérifier que les équipements de protection individuelle sont disponibles et en bon état		
	Vérifier que la trousse de déversement est en bon état		
	Vérifier que les extincteurs incendie et la douche oculaire sont en bon état		

ÉCOCENTRE—TÂCHES BIANNUELLES (2 fois par année)

DATE : _____

FAIT	QUOI FAIRE ?	COMMENTAIRES/ACTIONS	INITIALES
ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ			
	Inspecter la douche oculaire, s'assurer qu'elle fonctionne et qu'il y a des bouteilles de remplacement (vérifier la date d'expiration)		
	Changer les matériaux absorbants et/ou nettoyer le bassin de rétention RDD		

TROUSSE DE PREMIERS SOINS		JA	FE	MR	AL	MA	JN	JL	AU	SE	OC	NO	DE
Articles	Quantité complète	Quantité inventoriée											
Trousse inspectée par (initiales)													
Date de l'inspection													

Mises en garde : La trousse ne doit jamais contenir de médicaments, ni être cadenassée ou fermée à clé.
Son contenu doit être accessible à tous.

Annexe 12 – Plan d’intervention d’urgence

L’entièreté du plan d’intervention d’urgence est à adapter selon le contexte et les procédures de votre communauté. Le texte en orange identifie les éléments les plus importants à réviser.

1. Équipement d’urgence au site

Équipement	Emplacement
Trousse de premiers soins	
Téléphone	
Gants jetables	
Douche oculaire	
Instincteurs	
Trousse de déversement	

2. Liste téléphonique d’urgence

- Responsable de l’écocentre :
 - Nom
- Service de police :
- Service incendie :
- Centre de santé :
- Ambulance :
- Centre antipoison du Québec : **1 800-463-5060**
- Urgence-Environnement : **1 866 694-5454**

Tout déversement doit être signalé à Urgence-Environnement.

3. Consigne de sécurité

Pour chaque accident, un rapport accident/incident doit être rempli par les préposés et le cas échéant **complété par l’infirmière**. Remettre **au responsable de l’écocentre**.

4. Situations d'urgence possibles

1. Accident de travail de l'employé
2. Accident d'un visiteur
3. Contact cutané avec des matières dangereuses ou éclaboussure dans les yeux
4. Inhalation de vapeurs nocives
5. Ingestion (avaler ou fumer) de matières dangereuses
6. Fuites et déversements accidentels⁶
7. Incendies
8. Chute dans un conteneur
9. Vol
10. Violence
11. Coup de chaleur

5. Situations d'urgence et scénarios d'intervention

5.1. Accident de travail de l'employé

- En cas d'urgence, **appeler le Centre de santé**
- Si blessure non urgente, intervention par l'infirmière (rapport accident/incident).

5.2. Accident d'un visiteur

- En cas d'urgence, **appeler le Centre de santé**
- Entreprendre les premiers soins jusqu'à l'arrivée de l'infirmière et/ou de l'ambulance.

5.3. Contact cutané (sur la peau) des matières dangereuses ou éclaboussure dans les yeux

- Grande zone du corps éclaboussée : Rincer la zone affectée pendant 20 minutes à l'eau froide/tiède (enlever bijoux et vêtements). Il ne faut jamais se servir d'onguents, de crèmes ou de lotions. Consultez un médecin dès que possible.
- Petite surface de la peau éclaboussée : Rincer abondamment à l'eau froide, puis à l'eau savonneuse. Si par la suite on observe une réaction cutanée, consultez un médecin.
- Éclaboussure dans les yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau (douche oculaire) pendant au moins 20 minutes.

⁶Tout déversement doit être signalé à Urgence-Environnement : 1 866-694-5454

5.4. Inhalation (respiration) de vapeurs nocives

- Respirer de l'air frais
- Si les symptômes ne passent pas, aller directement au centre de santé le plus près.

5.5. Ingestion (avalier ou fumer) de matières dangereuses

- Appeler le Centre antipoison 1-800-463-5060 et avoir l'étiquette du produit en main.
- Suivre les instructions du Centre antipoison
- Les différents types de produits ont différents traitements. Ne pas donner à boire, à manger ou faire vomir sans l'avis du centre antipoison, car cela risque d'aggraver le problème.

5.6. Déversement solide et/ou liquide mineur

- Mettre l'équipement de sécurité
- Identifier le produit en cause
- Évacuer la zone d'influence
- Colmater la fuite, si possible s'il y a lieu avec la trousse de déversement. Empêcher d'atteindre les drains
- Récupérer le produit à l'aide de la trousse de déversement et sécuriser la zone
- Récupérer l'absorbant contaminé et le mettre dans un contenant étanche. Identifier le contenant et en disposer au bon endroit selon sa nature (exemple déversement d'huile disposé dans le bac bleu foncé SOGHU).
- Appeler Urgence-Environnement pour signaler le déversement



ASTUCE

Un déversement n'est pas qualifié de majeur ou de mineur selon la quantité de matière répandue, mais plutôt selon la nature de la matière répandue.

5.7. Déversement solide et/ou liquide majeur

- Mettre l'équipement de sécurité
- Identifier le produit en cause
- Appeler Urgence-Environnement
- Suivre les directives d'Urgence-Environnement
- Évacuer la zone d'influence
- Interdire l'accès au site
- Si ce n'est pas contraire aux directives reçues :
 - Si une fuite survient dans un bâtiment, ouvrir les portes pour ventiler
 - Si le déversement est à l'extérieur, sceller les puisards environnants
 - Une fois la fuite colmatée, contenir le déversement liquide avec l'absorbant approprié et une digue, si nécessaire
 - Récupérer l'absorbant contaminé et le mettre dans un contenant étanche. Identifier le contenant et en disposer au bon endroit selon sa nature (exemple déversement d'huile disposé dans le bac bleu foncé SOGHU).

5.8. Fuite de gaz mineure

- S'il y a possibilité de le faire sans entrer en contact avec le produit, déplacer la source afin de minimiser l'exposition et aider la dilution
- Éloigner les visiteurs et le personnel

5.9. Fuite de gaz majeure

- Isoler dans toutes les directions autour du point de déversement
- Évacuer les visiteurs et le personnel hors du panache de gaz
- Éviter les dépressions de terrain et demeurer en amont du vent
- Interdire l'accès au site
- Évaluer le risque et décider des mesures à prendre par les intervenants suivants (obtenir des secours extérieurs avant que les moyens de lutte du site ne soient dépassés) :
 - Le ou la responsable de l'écocentre
 - Urgence-Environnement
 - Le Service incendie
- Intervention appropriée (confinement/extinction/absorption)
- Restauration si nécessaire et reprendre les activités, s'il y a lieu

5.10. Incendie

- Appeler la police
 - La police appellera le service incendie
- Mettre les équipements de sécurité
- Appeler Urgence-Environnement
- Appeler le ou la responsable de l'écocentre
- Identifier le produit qui a déclenché l'incendie (si possible)
- Si le feu provient d'un produit chimique ou pétrolier, ne pas tenter de l'éteindre. Porter un masque.
- Si petit feu ne présentant aucun risque pour vous, utilisez l'extincteur à poudre ABC et sécurisez. Ne jamais utiliser d'eau.
- Évacuer les personnes à proximité et évacuer le site
- Évaluer le risque et décider des mesures à prendre par les intervenants suivants (obtenir des secours de l'extérieur avant que les moyens de lutte ne soient dépassés) :
 - Le ou la responsable de l'écocentre
 - Le Service incendie
 - Urgence-Environnement
- Maîtrise de l'incendie par les pompiers
- Restaurer si nécessaire et reprendre les activités, si possible.

5.11. Chute dans un conteneur

- Vérifier l'état de la personne : l'employé possédant son cours de premiers soins descend dans le conteneur afin de vérifier l'état de la personne. Il est très important de vérifier si elle respire, si elle est consciente, etc.
- Appeler les secours : le ou la préposé(e) de l'écocentre ou un visiteur présent sur les lieux doit appeler **la police et/ou le Centre de santé** dépendamment de la gravité de l'incident.
- Fermer l'écocentre. Mettre une personne à l'entrée afin de s'assurer que personne n'entre et afin d'ouvrir les barrières lorsque les secours arriveront. S'assurer de laisser un passage pour les secours.
- Attendre les secours.
- Il faut communiquer avec la personne jusqu'à ce que les secours arrivent afin de s'assurer qu'elle demeure consciente.

Prévention des chutes : Il est très important de mettre des chaînes de sécurité devant tous les conteneurs pour éviter ce genre d'accident ou encore, des blocs de béton surélevés par rapport au sol.

5.12. Violence

On pense ordinairement que la violence est strictement une question d'agression physique, mais cette question revêt un aspect beaucoup plus étendu. Il faut alors considérer qu'il y a violence dans tous les cas comme les suivants, où une personne se sent maltraitée, menacée, intimidée ou agressée :

- Comportements menaçants : gestes du poing, destruction matérielle, objets lancés
- Menace orale ou écrite : toute expression d'une intention d'infliger du mal
- Harcèlement : tout comportement qui abaisse une personne, l'humilie, la gêne, l'inquiète, l'ennuie ou l'injurie, que cela soit par des mots, des gestes, de l'intimidation, de la contrainte ou d'autres activités inappropriées
- Excès verbaux : jurons, insultes ou langage condescendant
- Agression physique : coups portés de la main ou du pied, poussée, bousculade

La violence peut prendre des formes aussi diverses (Tableau 10) que les rumeurs, les jurons, les injures, les mauvais coups, les chicanes, les dommages matériels, le vandalisme, le sabotage, la bousculade, le vol, l'agression physique ou psychologique, les accès de colère, le viol, l'incendie volontaire et le meurtre.

Comment intervenir?

- Agir avec tact
- Être capable de décoder le comportement des visiteurs
- Avertir les visiteurs en leur rappelant les règlements
- Appeler **le ou la responsable** pour régler le problème. Si **le ou la responsable** n'est pas en mesure de lui répondre, en dernier recours, **appeler la police**.

Comment reconnaître les signes de violence ?

Tableau 10: Reconnaissance des signes de violence

Indices non verbaux	Indices verbaux
Regard fixe, menaçant, fuyant, postures menaçantes, tendance à s'approcher	Niveau 1 : la personne questionne sur un ton sarcastique
Soupirs, modification de la respiration, serrement de la mâchoire	Niveau 2 : elle refuse de collaborer et manifeste son désaccord
Changement de couleur au visage (pâleur ou rougeurs)	Niveau 3 : elle blâme, accuse, blasphème
Raidissement des membres, tremblements	Niveau 4 : elle menace, hausse le ton
Agitation, mouvements saccadés	Niveau 5 : elle agit, frappe, bouscule

5.13. Vols

Le vol peut aussi bien intervenir à l'interne (par un employé) ou à l'externe (par un visiteur). Les matières amenées à l'écocentre sont la propriété de l'écocentre et il est interdit à quiconque d'en disposer autrement que dans les ententes convenues avec les récupérateurs. Voici les différentes mesures à suivre si un vol survient :

Vol à l'interne :

- Avertir le ou la responsable de l'écocentre. Elle décidera de la procédure à suivre.

Vol à l'externe :

- Agir avec tact
- Avertir le visiteur et lui rappeler les règles de l'écocentre
- Avertir le ou la responsable de l'écocentre
- Si la situation ne se règle pas, en dernier recours, appeler la police

5.14. Coup de chaleur

Les journées de grande chaleur et de canicule, les travailleurs doivent rester attentifs aux symptômes et aux signes d'un coup de chaleur. Ils doivent porter attention à leurs propres réactions aussi bien qu'à tout comportement anormal chez l'un de leurs collègues ou un visiteur.

Si une personne ressent :

- Des étourdissements, des vertiges, une fatigue inhabituelle ; elle doit cesser le travail immédiatement et prévenir sans tarder un secouriste et le ou la responsable. C'est peut-être le début d'un coup de chaleur. La personne doit se reposer sous surveillance, à l'ombre ou dans un endroit frais, et boire de l'eau jusqu'à ce qu'elle ait complètement récupéré.
- Si elle ne récupère pas complètement et qu'elle présente d'autres problèmes comme : tenir des propos incohérents, perdre l'équilibre et perdre connaissance. **IL Y A URGENCE MÉDICALE !!!** Il faut intervenir tout de suite.

Procédure à suivre en cas de coup de chaleur :

- Appeler le Centre de santé. Il est important de suivre les recommandations du Centre de santé en attendant les secours.
- Transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et lui ôter ses vêtements
- Asperger son corps avec de petites quantités d'eau
- Assurer le plus de ventilation possible
- Si la personne est consciente et lucide, lui donner de l'eau fraîche en petites quantités

Annexe 13 – Rapport d’incident

Date et heure de l’incident

Date :	
Heure :	
Lieu :	

Coordonnées de la personne

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Numéros de téléphone

Résidence : _____ Bureau : _____

Cellulaire : _____

Témoins de l’incident et coordonnées

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Téléphone :	Téléphone :



 250, Place Chef Michel-Laveau,
suite 201 - Wendake (Québec)
G0A 4V0

 418 843-9999

 418 843-3625

 info@iddpnql.ca

 www.iddpnql.ca



IDDPNQL
INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES
PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR